



Bulletin communal

Numéro 87

AVRIL 2021

Dans ce numéro :

Commune de Châtonnaye

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

	<u>page</u>
Message du Conseil communal	1 à 3
Convocation à l'Assemblée communale du 6.5.21	4
Procès-verbal de la dernière Assemblée	5 à 16
Comptes 2020	17 à 31
Bilans comparés	32 à 34
Statuts du GAGN	35 à 40
Activités du Conseil communal	41
Informations officielles	42
Réseau d'eau	43
Annonces des sociétés locales	44-48

« *Le coronavirus est l'intrus qui est venu faire prendre conscience à l'humanité de sa fragilité* » D. Zannou

Depuis plus d'un an maintenant, les éléments liés à la pandémie – *confinement, restrictions, distances, masques ...* se confrontent désormais – *enfin* – avec ceux d'un espoir de retour à la « vie normale » - *dépistage, vaccination, vie sociale ...*

La vie à Châtonnaye a, malgré tout, poursuivi son chemin et le conseil communal, tout en s'adaptant à un dédale de mesures coercitives, a maintenu au mieux son cap et ses objectifs dans la gestion de la commune. Ainsi, il a pu réaliser, dans le respect des budgets à disposition :

- Le goudronnage des routes de Villarimboud et des Roches, du chemin du Grand-Rain – *avec éclairage* -, des places au stand de tir et à la déchetterie. L'épilogue de ces travaux se déroulera ce printemps avec la pose – *par l'Etat* – d'un nouvel enrobé sur la route cantonale traversant le village. Informations sur le site de la commune, rubrique « goudronnage des routes ».
- L'achat de la parcelle et du bâtiment de la « Gendarmerie ».
- La mise en place d'un compacteur pour les déchets encombrants.

Propriétaire du restaurant « *La Croix-Blanche* », le conseil communal a pris conscience des difficultés et des conséquences sérieuses liées à la crise. Tout en maintenant un contact ouvert avec le gérant, il a décidé d'exonérer les loyers durant les mois de fermeture officielle et de convertir en « bons » le traditionnel repas des employés communaux.



L'un des points importants de l'assemblée communale du 6 mai est la présentation des comptes 2020 qui se soldent par un bénéfice de fr. 36'368.- Tous les détails et explications se trouvent dans les pages suivantes.

Au tractanda, figurent deux points plébiscités par le conseil communal qui souhaite obtenir l'aval de l'assemblée :

- Modifications des statuts – présentés plus loin – du GAGN /Groupement d'adduction d'eau de la Glâne nord – *fondé en 2008* – comprenant Châtonnaye – Torny et Villaz. Conserver l'autonomie de l'eau – *or bleu* – en regroupant les forces et les synergies des trois communes pour en assurer la gestion complète - *de la source au robinet* - l'alimentation en eau potable, tels sont les « projet et défi », dont il serait dommageable et préjudiciable de manquer ce virage du futur.
- Investissement : demande de crédit pour l'achat d'un tracteur afin de pérenniser l'autonomie – *appréciée* – du déneigement et de divers travaux dans la commune. Explications à l'intérieur.

A l'heure de l'impression et de la publication de ce bulletin, le dossier *PAD – Pré-Terrapon* sera en phase de mise à l'enquête publique – *feuille officielle* – et consultable au bureau communal selon les directives parues sur le site internet et le pilier public.

Le dossier « 5 G » est en élaboration et toutes les informations utiles – *par souci de transparence* - passeront par le canal de la commune – site internet.

L'année 2021 coïncide avec « nouvelle législature ». Les résultats tombés des urnes le 7 mars, témoignent de la confiance des citoyens-ennes à la liste « *Entente communale* », et du message implicitement associé.

Trois nouveaux élus – *Eric Demierre – Philippe Bertone – Guy Vulliemin* – formeront avec les « anciens » - *Sandrine Goumaz* (meilleure élue) – *Jacques Maradan – Jean-Paul Rey – Bernard Sansonnens* – l'équipe à 7 du nouveau conseil. La répartition des dicastères sera présentée en ouverture de l'assemblée.

*A l'enthousiasme « responsable » des élus se mêlent aussi la tristesse et le regret du départ de **Joël Python** pour des raisons de santé. Faisant preuve, sans réserve, d'initiative, de compétences à large spectre, d'esprit de camaraderie et d'entregent, Joël aura marqué de son empreinte son passage durant 7 ans au Conseil et en particulier dans « ses » dicastères des bâtiments, de l'informatique et de la déchetterie. Merci Joël pour ton engagement et les bons et fructueux moments vécus ensemble. Tous nos vœux de succès contre la maladie t'accompagnent.*



Message du Conseil (suite)

Trois commissions – *financière – aménagement – naturalisation* – seront présentées à l’assemblée pour approbation. Merci pour l’engagement au service de la commune à ceux et celles qui ne renouvèlent pas leur mandat et bon vent aux membres – *anciens et nouveaux* – qui vivront une riche expérience communautaire.

« L’avenir est une porte, le passé en est la clé » Victor Hugo

En vous réitérant notre souci d’écoute et de dialogue, nous vous souhaitons un bel été 2021 et une bonne lecture de ce bulletin.

Au nom du conseil communal, Bernard Sansonnens, syndic

* * * * *

Contrôle des habitants

Statistiques 2020 : 107 arrivées - 10 naissances - 2 mariages - 6 décès
et 86 départs.

856 habitants au 31.12.2020

Dès le 1^{er} juin 2021, Mme Sandrine Goumaz reprendra la fonction de préposée au contrôle des habitants. Elle sera présente aux heures d’ouverture habituelles :

Le lundi de 13h30 à 18h30 et le jeudi de 08h30 à 11h30

Informations sur le goudronnage de la route cantonale
sur notre site chatonnaye.ch

* * * * *

ASSEMBLEE COMMUNALE

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Châtonnaye sont convoqués en assemblée communale ordinaire :

le 6 mai 2021 à 20h00 à la halle polyvalente

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2020
2. Comptes 2020
 - 2.1 comptes de fonctionnement
 - 2.2 comptes des investissements
 - 2.3 rapport de l'organe de contrôle
 - 2.4 préavis de la commission financière : approbation
3. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2021-26
4. Nomination de la commission financière pour la législature 2021-26
5. Nomination de la commission d'aménagement pour la législature 2021-26
6. Nomination de la commission de naturalisation pour la législature 2021-26
7. Approbation de la modification des statuts du GAGN
8. Achat d'un véhicule pour l'édilité
 - 8.1 préavis de la commission financière : approbation
9. Divers

Les documents relatifs aux objets soumis à l'Assemblée communale peuvent être consultés dans la présente convocation, sur notre site internet chatonnaye.ch et au bureau communal.

L'assemblée se déroulera dans le respect des règles sanitaires en vigueur : port du masque obligatoire, désinfection des mains, distance entre les personnes, liste des présences.

Assemblée communale du 14 décembre 2020

Salle A Nucalis à 20h00

M. Bernard Sansonnens salue les 22 personnes présentes (majorité absolue à 12 voix). Cette assemblée se déroule selon un protocole exigé et accepté par la préfecture qui définit les mesures sanitaires, intitulé « Plan de protection ». Nous avons l'obligation de porter le masque et de collecter électroniquement les coordonnées des participants -tes. Ces données ne pourront être utilisées à d'autres fins que pour les transmettre, sur demande, au service du médecin cantonal. Après 14 jours, elles seront détruites.

M. le Syndic rappelle que chacun a pu découvrir dans le bulletin communal, les activités du Conseil communal, les événements, les faits marquants de cette année 2020, vraiment différente et bizarre. Il pense en la circonstance aux sociétés locales et au restaurant qui n'ont pu animer, comme elles le font si bien, la vie dans le village. Le Conseil communal a continué de les soutenir selon le budget des années passées. Il a également décidé, en guise de remplacement du traditionnel « souper de commune », d'offrir un bon pour le restaurant de la Croix-Blanche aux collaborateurs de la commune. Un merci particulier à la société de Jeunesse et l'équipe de FriTime qui se sont investis pour les Aînés et les adolescents.

Cette assemblée a été convoquée par avis tous ménages, affichage au pilier public, sur le site châttonnaye.ch et par annonce dans la Feuille officielle No 49 du 4 décembre 2020. Aucune remarque.

Les membres du Conseil communal présents :

M. Bernard Sansonnens, syndic

M. Jean-Paul Rey, vice-syndic

Mme Sandrine Goumaz et MM Jacques Maradan et Joël Python, conseillers communaux

Mme Sabrina Papaux, caissière communale

Mme Marie-Claude Seydoux, secrétaire communale (procès-verbal).

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 25 août 2020
2. Budgets 2021
 - 2.1 budget de fonctionnement ; préavis de la commission financière ; approbation
 - 2.2 budget des investissements ; préavis de la commission financière et approbation pour les objets suivants :
 - a) achat du bâtiment art. 4 RF Châttonnaye (gendarmerie)
 - b) achat de matériel informatique
 - c) achat équipement halle
 - d) entretien routes et bordures
 - e) canalisations village
3. Règlement sur les finances communales ; préavis de la commission financière : approbation
4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne - ABMG
5. Modifications des statuts du SLPP-GV : approbation
6. Divers

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs : M. Philippe Dénervaud et M. René Cotting

Il déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au tractanda.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 25 août 2020

Le procès-verbal de l'assemblée du 25.08.20 a été diffusé dans le bulletin communal et sur le site chatonnaye.ch. Il n'est pas lu et suscite les commentaires suivants :

Bancs dans la forêt – intervention de Mme Myriam Gremaud. M. Jean-Paul Rey en a fait part à la corporation qui confirme que notre commune a droit à un banc, si elle en veut plus elle doit les payer. Il constate que, sur la distance, il y a un banc dans le virage de La Crêta et plusieurs à la cabane. On pourrait en ajouter un à la croisée de la Grange des bois.

Entretien des ruisseaux par la corporation – intervention M. Fritz Glauser. M. Rey confirme que l'entretien des chemins a été fait cet été. Il reste les rigoles car la corporation manquait de personnel. Ils les feront l'année prochaine. Et les ruisseaux seront fait ce printemps.

Vitesse – rte de Villarimboud - intervention M. Marcel Gremaud. Des précisions seront données dans les divers.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote. **Le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 août 2020 est approuvé à l'unanimité.**

2. Budgets 2021

2.1 budget de fonctionnement ; préavis de la commission financière ; approbation

Mme Sandrine Goumaz, responsable des finances, présente les budgets et commente les chiffres.

	Charges	Revenus
0. Administration	283'500.00	34'200.00
1. Ordre public	56'216.00	32'200.00
2. Enseignement et formation	1'165'357.25	124'900.00
3. Culte, culture et loisirs	53'680.00	1'000.00
4. Santé	369'893.15	4'000.00
5. Affaires sociales	390'164.10	11'000.00
6. Transports et communications	120'125.00	6'450.00
7. Protection et aménagement du territoire	564'942.25	548'448.50
8. Economie	2'750.00	2'450.00
9. Finances et impôts	469'394.05	2'581'308.05
Total	3'476'021.80	3'345'596.55
Excédent	130'065.25	

Administration :

- augmentation des charges de fr. 11'000.- pour le traitement et jetons au conseil communal qui passera de 5 à 7 membres.

Ordre public :

-légère augmentation des charges mais rien de spécial à signaler.

Enseignement et formation :

- transports scolaires + 4'430.- pour l'adaptation des tarifs d'env. 2%.
- dépenses cantonales pour l'école primaire : diminution de fr. 3'737.40 (charge liée).
- CO : fonctionnement et amortissement Epicentre + fr. 10'829.-. Pour rappel, il y a déjà eu une augmentation de fr. 70'000.- en 2020.

-
- AES : participation des parents ; augmentation de fr. 15'000.- pour 43 enfants inscrits. Donc diminution de la participation des communes de fr. 10'325.95.
 - Ecoles spécialisées : diminution de fr. 4'815.35 (charge liée).
 - Administration scolaire : nouveau compte pour le traitement supplémentaire du personnel lié au Covid-19. Gros travail de désinfection pour les concierges + fr. 10'000.-.

Culture :

- entretien du terrain de foot ; nouveau contrat d'entretien comprenant le terrain d'entraînement + fr. 2'500.-.

Santé :

- Centre premier secours : diminution du coût par habitant à fr. 11.88 contre fr. 16.39 en 2020.
- Soins ambulatoires : aide familiale à domicile : diminution de fr. 3'789.70 grâce à la (re) prise en charge du matériel de soins par les assurances.
- EMS RSG : augmentation des charges de fr. 15'913.85.

Informations sur le RSG : suite à la fermeture de la réadaptation cardiovasculaire, les pertes sont conséquentes surtout pour les repas ; manque à gagner de fr. 370'000.-.
Suppression des chambres doubles à Siviriez à cause du Covid : fr. 200'000.- de déficit.
Gestion de la pandémie : coût env. fr. 100'000.-.
L'Etat a attribué les lits W (attente de placement en EMS) à Billens. Mais, il n'y a plus de liste d'attente à cause du Covid donc ces lits sont vides.

Affaires sociales :

- déficit de l'AES fr. 2'075.-.
- ABMG pot commun pour crèches : révision des tabelles pour favoriser les bas revenus. Augmentation des charges de fr. 3'309.95
- Augmentation des subventions communales AES en fonction du revenu des parents + fr. 6'000.-.
- frais d'assistance aux institutions spécialisées : + fr. 6'033.65
- Entente sociale intercommunale : les réserves sont épuisées. Augmentation des charges de fr. 4'989.-.

Transports et communication :

- frais élimination déchets des routes : + fr. 3'000.- compensés par la participation de Villarzel.

Protection et aménagement de l'environnement :

- Nouveau compte : achat d'eau + fr. 2'000.-. En cas de besoin, nous achetons l'eau à Romont.
- attribution à la réserve : + fr. 8'120.-.
- vente d'eau : augmentation de la consommation + fr. 5'000.-.
- STEP communale :
 - entretien des canalisations + fr. 5'000.-.
 - amortissement bassin de rétention + fr. 8'005.55.
- STEP intercommunale : parts reçues des communes - fr. 9'000.-.
- Déchetterie communale :
 - taxe d'utilisation augmentation des produits de fr. 6'134.- avec la taxe sur les encombrants.
 - ristourne Air-Pro + fr. 3'000.-.

- Déchetterie intercantonale :
 - salaire augmentation des heures d'ouverture + fr. 6'000.-.
 - nouveau compte : vêtements de sécurité + fr. 500.- (pris sur Le compte « achat machine et matériel »).
 - frais ramassage des encombrants : + fr. 5'000.-.
 - nouveau compte : achat-location de l'Eco-presse + fr. 22'500.-.
 - ristournes : - fr. 10'000.- il n'y a plus que le verre qui rapporte
 - nouveau compte : déchets encombrants taxe au poids + fr. 42'000.
- CAD : reste quelques points en discussion fr. 500.-.
- Honoraires urbaniste : diminution de fr. 4'000.-.

Economie : rien à signaler.

Finances :

Impôts PP : estimation selon données du SCC ; estimation prudente de 1% contre 3% les autres années.

Impôts sur la fortune PP : légère diminution.

Impôts à la source : stable par rapport aux comptes 2019.

Impôts sur le bénéfice PM : légère augmentation mais il faut rappeler la perte de fr. 60'000.- en 2019.

Contributions immobilières : montant adapté selon les chiffres de 2019.

Compensation réforme fiscale : l'Etat nous verse fr. 10'272.- pour compenser les fr. 60'000.- de perte.

- Amortissements obligatoires : - route + fr. 12'500.-.

- bassin de rétention + fr. 8'005.55.

- Immeubles : nouveaux comptes pour la gendarmerie :

- eau, énergie fr. 1'000.-.
- entretien, réparations fr. 2'000.-.
- entretien haie fr. 1'000.-.
- dédommagements fr. 200.-.
- assurances, ECAB fr. 650.-.
- loyer fr. 22'100.-.

- entretien halle polyvalente - fr. 4'000.0 pas de tableau électrique.

- loyer pot commune : baisse de fr. 10'000.-.

Résultats :

Total des charges fr. 3'476'021.80 et total des revenus fr. 3'345'956.55.

Soit un excédent de charges de fr.130'065.25 soit 3,74% des charges. (maximum autorisé 5%)

M. Marcel Gremaud demande pourquoi la commune fait un amortissement supplémentaire s'il y a déjà un déficit.

Mme Papaux explique que cela concerne des imputations internes qui sont refacturées aux communes membres. Nous sommes donc obligés de les faire.

Mme Goumaz confirme que ce sont les instructions du SECom et non le choix du Conseil communal.

Statistiques : L'autonomie communale a encore baissé à 17.9% alors que les charges liées pèsent de plus en plus sur nos finances : 8.2% intercommunales, 32.3% district, 41.6% cantonales.

Planification : les charges liées augmentent de plus en plus. Le Conseil maintient le taux d'impôt mais doit rester très vigilant. Dès 2023, les prévisions dans la Glâne sont croissantes, il y aura encore le home de Siviriez. Nous avons passé les 5 dernières années sans augmentation des impôts malgré les charges supplémentaires que l'Etat fait porter aux communes comme les transports scolaires, la réforme fiscale des entreprises et la revalorisation de la caisse de prévoyance. Au niveau du district, il y a le home de Vuisternens, la nouvelle piscine, les domaines de la santé, du social et de la petite enfance. Au niveau communal : la rénovation de la cabane et du bureau, le goudronnage des routes, le bassin de rétention.

Mme Goumaz remercie ses collègues pour la bonne gestion de leurs dicastères.

Préavis de la commission financière

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, annonce que celle-ci s'est réunie le 26 novembre dernier pour examiner le budget communal 2021 et a pu compter sur les explications détaillées de Mmes Goumaz et Papaux en présence de tout le conseil communal.

Malgré une gestion rigoureuse des dépenses et des prévisions bien étudiées, le résultat sera négatif. A relever l'augmentation des jetons communaux qui s'explique par le passage de 5 à 7 membres au Conseil communal. Le déficit de fr. 130'065.25 prévu correspond à 3,74% du total des charges et se situe toujours en-dessous du maximum de 5% autorisé, au-delà duquel la commune est tenue d'augmenter son taux d'imposition.

La commission financière émet un préavis favorable à l'acceptation du budget de fonctionnement 2021.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic passe au vote. **Le budget de fonctionnement 2021 est approuvé à l'unanimité.**

2.2 budget des investissements

a) achat du bâtiment art. 4 RF Châtonnaye (gendarmerie)

La commune est propriétaire des art. 3-8-9-10. Son intérêt d'acquérir l'art. 4 RF « gendarmerie » remonte déjà à 2012 avec la signature d'un pacte de préemption avec l'Etat de Fribourg.

En tant que propriétaire, la commune pourrait ainsi, dans un futur non défini, disposer de toute la zone pour un développement d'intérêt général.

Aujourd'hui l'opportunité se présente avec la fermeture du poste de police désaffecté. Après plusieurs séances avec le Service des bâtiments, il a été convenu d'un prix d'achat de fr. 420'000.- avec versement de fr. 30'000.- si une vente devait avoir lieu dans les 20 ans.

A ce montant de fr. 420'000.- s'ajoutent les taxes, droits de mutation, travaux de rénovation et divers pour arriver à un montant total de fr. 480'000.-

Occupé à ce jour par la famille d'Isabel et André Mauron, nous voulons prolonger le bail en leur faveur, sur les mêmes bases qu'aujourd'hui, mais en tenant compte des éventuels travaux de rénovation qui leur sont proposés.

Concernant le local de police, 3 options se présentent :

1. La commune le garde à disposition comme local de travail (bureau, écoles)
2. Mise en location
3. Les locataires actuels pourraient souhaiter le louer.

Aucune décision n'est prise à ce jour.

Le Conseil s'intéresse à cet article surtout pour le terrain. Peut-être que le bâtiment sera rasé.

M. Marcel Gremaud : quels travaux de rénovation va-t-il y avoir ?

M. le Syndic : le Conseil propose d'enlever un mur de séparation entre la cuisine et le salon et rafraîchissement des peintures. Plus diverses petites réparations.

Investissement :	fr. 420'000.-	prix d'achat
	fr. 23'100.-	taxes
	fr. 27'000.-	rénovations
	fr. 9'900.-	divers
Montant demandé :	fr. 480'000.-	financés par un emprunt.

Préavis de la commission financière

Cet investissement financé par un emprunt est jugé très réfléchi pour le futur de la commune. Le montant total de fr. 480'000.- est supportable pour la commune, la commission émet un préavis favorable.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote. L'achat du bâtiment art. 4 RF Châtonnaye **pour un montant total de fr. 480'000.- est approuvé à la majorité par 19 OUI, 2 NON et 1 abstention.**

La signature de l'acte de vente à l'étude du notaire M^e Buchmann se déroulera ce jeudi 17 décembre.

b) achat de matériel informatique

M. Joël Python explique que le Conseil fonctionne à 5 personnes qui disposent d'un seul PC pour les 5 + la prise des PV. Il y a aussi un PC pour la secrétaire et un PC pour la caissière. Afin de remédier à ça, le Conseil communal souhaite acquérir 7 tablettes informatique (soit une par conseiller, dès le début de la nouvelle législature) ainsi que diverses licences, programmes et paramétrages. Coût estimé à fr. 20'000.-. Sinon, les Conseillers utilisent leur matériel privé.

M. Marcel Gremaud remarque qu'il y aurait achat de serveurs ? Il existe des solutions d'hébergement à des prix raisonnables.

M. Python explique qu'actuellement nous travaillons avec un serveur et les sauvegardes sont enregistrées sur un NAS. Nous allons utiliser le serveur encore 2-3 ans mais dans le futur nous travaillerons probablement avec un Cloud.

Préavis de la commission financière

Pour cet investissement, financé par le ménage communal, la commission financière émet un préavis favorable.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote. **L'achat de matériel informatique pour le montant de fr. 20'000.- est approuvé à l'unanimité.**

c) achat équipement halle

M. Joël Python, conseiller en charge des bâtiments, explique que l'éclairage de la salle de gym date de la construction du bâtiment en 1982. Après avoir épuisé toutes les réserves de néons, ce modèle est devenu introuvable sur le marché. Ainsi, le système d'éclairage sera remplacé par des LED. Des essais seront encore faits avant de les poser.

Montant demandé : fr. 12'000.- financés par le ménage communal.

Préavis de la commission financière

Pour cet investissement indispensable, financé par le ménage communal, la commission financière émet un préavis favorable.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote.

L'achat d'équipement d'éclairage pour la halle pour un montant de fr. 12'000.- est approuvé à l'unanimité.

d) entretien routes et bordures

M. le Syndic explique qu'en 2021, le Service des ponts et chaussées de l'Etat de Fribourg procédera, à sa charge, au goudronnage du tronçon de la route cantonale qui traverse le village de Châtonnaye. Profitant de cette opportunité, le Conseil communal propose de corriger/refaire/adapter l'environnement édilitaire de la route cantonale – bordures, giratoire, canalisations ...

Devisés à fr. 90'000.- par le Service de l'Etat, ces travaux, à la charge de la commune, concluraient – pour une durée d'environ 20 ans – le chantier « goudronnage 2020 » des routes principales du village.

Montant demandé : fr. 90'000.- financés par le ménage communal.

M. Bruno Mauron : avez-vous pensé aux bordures pour les arrêts de bus ?

M le Syndic explique que l'arrêt situé devant la halle n'est plus conforme. Pour l'instant, il va rester ainsi mais la commission d'aménagement devra étudier son nouvel aménagement. Il sera peut-être placé à l'école des garçons et sera ainsi mis aux normes. A voir.

Le deuxième, situé devant le P'tit Mag, sera modifié en 2021, par l'Etat de Fribourg.

M. Philippe Dénervaud : vont-ils faire un rétrécissement de la route avec un arrêt de bus au milieu de la route, comme ils ont fait à Villarimboud ?

M le Syndic dit que c'est à la commune d'étudier un système Valtraloc. C'est une réflexion à faire.

M. Philippe Bertone constate que les chambres des canalisations sont hautes. Seront-elles installées plus profondément ? les bordures seront-elles en ciment ou en granit qui est plus durable ?

M. Jean-Paul Rey explique que les canalisations seront seulement renouvelées et non changées. Les bordures du rond-point sont en granit. Les autres non, ce n'est pas prévu.

M le Syndic précise que le rond-point appartient à la commune. Son entretien reste donc à charge de la commune.

Préavis de la commission financière

Ces travaux vont de pair avec la réfection de la route cantonale et sont financés par le ménage communal. La commission financière émet un avis favorable à cet investissement supportable pour la commune.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote. **L'entretien des routes et bordures pour un montant de fr. 90'000.- est approuvé à l'unanimité.**

e) canalisations village

M. Jean-Paul Rey explique que, selon le devis établi par le Service des Ponts & Chaussées dans le cadre de la réfection de la route cantonale en 2021, des travaux pour un montant de fr. 30'000.- sont nécessaires sur les canalisations. Ce n'est pas le même compte que l'objet précédent et c'est pourquoi le crédit est présenté séparément. Celles-ci, construites par l'Etat, ont été remises à la commune qui doit en assurer l'entretien.

M. Philippe Dénervaud demande s'il ne serait pas plus économique de mettre des chaussettes au lieu de refaire ?

M. Rey : c'est possible car ils ne vont pas changer toutes les canalisations. Seuls les endroits répertoriés et les parties abîmées seront renouvelées.

Préavis de la commission financière

Ces travaux vont de pair avec la réfection de la route cantonale et sont financés par le ménage communal. La commission financière émet un avis favorable à cet investissement supportable pour la commune.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote. **L'investissement pour les canalisations du village pour un montant de fr. 30'000.- est approuvé à l'unanimité.**

3. Règlement sur les finances communales ; préavis de la commission financière : approbation

Mme Sandrine Goumaz, conseillère communale en charge des finances, explique qu'en prévision du modèle comptable MCH2, le SeCom demande aux communes de mettre à jour le règlement sur les finances communales. Notre projet leur a été soumis et a reçu un préavis favorable. Présentation et lecture des articles de ce nouveau règlement :

A relever :

- les investissements sont activés à partir d'un montant de fr. 10'000.-. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats. Il est important de ne pas fixer un seuil trop haut car il faut pouvoir absorber le montant dans les comptes de résultats (fonctionnement).
- le Conseil est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas fr. 5'000.- sinon il doit demander le préavis de la commission financière.
- le Conseil est compétent pour décider un crédit additionnel de max 10% du crédit d'engagement concerné et à condition qu'il ne dépasse pas les fr. 20'000.-. S'il le dépasse, le préavis de la commission financière est obligatoire.
- le Conseil est compétent pour décider un crédit supplémentaire de max 10% du crédit budgétaire concerné et à condition qu'il ne dépasse pas les fr. 5'000.-. Excepté si l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée.

En résumé, tout dépassement supérieur à fr. 5'000.- requiert le préavis de la commission financière et finalement l'approbation de l'Assemblée communale. Pour les dépenses supplémentaires situées en dessus des 10%, une liste est tenue et présentée à l'Assemblée. Entrée en vigueur le 01.01.2021.

Préavis de la commission financière

La commission a étudié le règlement présenté et ratifié par le SeCom et donne son préavis favorable.

M Fritz Glauser, prenant la parole pour la dernière fois en tant que Président de la Commission financière, adresse à tous ses vives félicitations et remercie le Conseil communal et la caissière pour l'excellent travail fourni tout au long de l'année.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic relève également la bonne entente et procède au vote.
Le règlement sur les finances communales est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne – ABMG

Mme Sandrine Goumaz, conseillère communale en charge des affaires sociales et de la Petite enfance, rappelle que l'ABMG regroupe la gestion des services de la Glâne dont les crèches et la petite enfance. Le nouveau plan comptable MCH2 concerne aussi les associations intercommunales qui doivent ainsi modifier leurs statuts. Ceux-ci ont déjà été approuvés par les délégués des communes mais doivent aussi l'être par les Assemblées communales de chaque commune membre.

Mme Goumaz passe en revue les modifications apportées :

Les organes :

Art. 6 : - ajout du point d) la commission financière

L'assemblée des délégués :

- Art. 10 : - ajout du point d) elle élit les membres de la commission financière après en avoir fixé le nombre.
 - ajout du point g) elle exerce les autres attributions de nature financière conformément à la législation sur les finances
 - ajout du point i) elle adopte les règlements de portée générale de l'association, dont en particulier le règlement des finances

Le comité :

- Art. 18 : - point e) ajout de l'alinéa 3 : en matière financière, le comité de direction exerce les compétences attribuées au conseil communal selon la législation sur les finances communales et selon la réglementation sur les finances de l'association.

La commission des finances :

- Art. 21 : - ajout de l'alinéa 1 : La commission des finances est composée de 3 membres.
 - ajout de l'alinéa 2 : Elle exerce les attributions qui lui sont fixées par la législation sur les finances communales.

Limite d'endettement :

- Art. 29 : - ajout du point b) fr. 500'000.- pour les investissements

Entrée en vigueur :

- Art. 36 : - ajout de l'alinéa 1 : Les statuts du 12 novembre 2014 sont abrogés.
 et de l'alinéa 2 : les présents statuts entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

M. Jacques Pittet demande ce que peut comprendre les fr. 500'000.- pour les investissements ?

Mme Goumaz explique que le financement des crèches, les aides et subventions, cela va vite. Actuellement, les communes glânoises versent 1 million de francs pour les crèches. Il faut que le comité puisse payer les gens. Fixer un montant dans le règlement, permet au Comité d'avoir des liquidités et de travailler sans devoir faire chaque fois appel à l'accord de la commission financière et de l'Assemblée des délégués. Il y a aussi un nouveau poste pour l'Aménagement du territoire pour un plan d'aménagement régional.

M le Syndic relève que Mme Goumaz siège au comité du RSG et de l'ABMG.

Il n'y a plus de question. M le Syndic passe au vote : **Les nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne – ABMG sont acceptés à l'unanimité.**

5. Modifications des statuts du SLPP-GV : approbation

M. Jacques Maradan, conseiller communal en charge de l'enseignement, explique que ces modifications sont également en lien avec l'entrée en vigueur du MCH2. Il passe en revue les articles et explique les modifications essentielles :

- La nomination d'une commission financière. Cette commission établira, dès son entrée en fonction, un règlement des finances.
- La mise en conformité du plan comptable à la norme MCH2.
- L'acquisition par le SLPP-GV d'un nouveau logiciel comptable compatible avec MCH2.
- Modifications de détail concernant:
 - la constitution de l'assemblée
 - les attributions de l'assemblée
 - sa convocation
 - la constitution du comité de direction

Il n'y a pas de question. M le Syndic passe au vote. **Les modifications des statuts du SLPP-GV sont approuvés à l'unanimité.**

6. Divers

- déchets encombrants

M. Joël Python explique pourquoi le choix d'une taxe au poids pour les déchets encombrants. Il s'agit du principe du pollueur-payeur. En réalité, les comptes s'équilibrent entre le compte d'élimination actuel et le compte futur. Un citoyen a posé la question sur la validité de ce changement par rapport à notre règlement. Le Préfet a confirmé que le Conseil a la compétence de fixer la taxe jusqu'à fr. 70.- car il s'agit d'un compte de fonctionnement. Avec la nouvelle taxe au poids, la moyenne se monte à fr. 50.- par personne. Ainsi, une personne qui n'amène pas de déchets encombrants ne paiera que sa taxe fixe et ses déchets ménagers. Une personne qui amène des déchets encombrants paiera 50ct au kilo en plus.

En février, chaque ménage recevra une carte magnétique avec un dépôt de fr. 20.- à payer. Ensuite, le poids déposé sera facturé une fois par année.

Le compacteur sera mis en service au 1^{er} mars 21. Il sera étalonné 1 fois par année.

Mme Carmen Gremaud demande si on pourra y jeter les plastics alimentaires.

M. Python dit que chacun sera libre de jeter ses déchets aux encombrants ou dans les sacs taxés, sachant que le sac taxé coûte en moyenne 40ct le kilo. Par contre, c'est déconseillé car cela attire les insectes transmetteurs de maladies. En effet, les containers à déchets ménagers sont vidés chaque semaine. Le compacteur le sera environ 1 fois par mois. A ce jour, 37 transports par année sont nécessaires. Avec le compacteur on arrivera à baisser à près de 17 transports d'où économies de frais de transport et de pollution. Les volumes d'encombrants vont aussi diminuer car les gens trieront mieux.

M. Alain Ricou dit qu'il arrive à chacun d'avoir une fois du très lourd. Cela coûte cher.

M. Python explique que ce système a été choisi par équité entre les gens qui n'amènent jamais d'encombrants et ceux qui en abusent. En cas de gros débarras, chacun peut aller à la SAIDEF où ça coûte moins cher.

M. Philippe Dénervaud craint les déchets jetés dans la nature. Il en a pour preuve un sapin de Noël artificiel, décoré, qu'il a trouvé au bord de la route, près de chez lui.

M. Python confirme que les gens qui sont pris reçoivent des amendes salées.

M. Bruno Mauron demande si le but du Conseil est de faire des bénéfices ?

M. Python confirme que c'est par équité entre les gens qui mettent beaucoup aux encombrants car non payant et d'autres rien. Dès mars, ce sera au poids. Donc celui qui dépose des encombrants, payera.

Sans cette taxe au poids, la commune aurait dû augmenter la taxe de base et tout le monde aurait payé. C'est ainsi plus équitable.

M. Philippe Dénervaud demande ce qu'il en est de la benne à plastics ?

M. Python dit que c'est un problème complexe. La commission serait d'avis de les jeter aux encombrants car on sait qu'ils sont brûlés et produisent ainsi de l'énergie. Certaines entreprises reprennent les plastics et s'en débarrassent dans d'autres pays.

- goudronnage

M le Syndic annonce les travaux réalisés : rte de Villarimboud – Chemin du Grand-Rain – Rte des Roches – Place du stand de tir – Espace des végétaux à la déchetterie - rte de la Crêta.

Rte des Roches :

Goudronnage de l'entier de la route sans dépassement du budget prévu initialement faisant suite à une économie réalisée sur le chemin du Grand-Rain. Décision prise sur le chantier – planification des travaux – machines sur place. Les explications ont été fournies à la commission financière.

Marquage provisoire :

L'entreprise ne peut pas faire les marquages en hiver à cause du temps de séchage – définitif au printemps 2021. Pour sécuriser, les passages ont été dessinés provisoirement.

Le Conseil ne voulait pas de chicanes ou autres ralentisseurs. Mais il a proposé de faire une piste cyclable pour faire ralentir les gens. Les Ponts & Chaussées ont refusé. Par contre, ils proposent de ne pas faire de ligne blanche dans la zone 50. Idem sur la rte cantonale en 2021. Cela ferait ralentir la circulation, selon leurs statistiques.

Signalisation du Chemin du Grand-Rain :

Le Conseil a fait un plan de circulation dans un sens pour des raisons évidentes de sécurité, approuvé par le Service des Ponts et Chaussées. Malheureusement, une opposition au projet a été déposée. Nous sommes en attente de la décision du Tribunal cantonal. Les emplacements sont prêts pour installer les signaux.

Décompte final :

Pas en notre possession à ce jour. Il sera présenté lors de l'assemblée communale des comptes au printemps 2021.

M. Michel Emmenegger pense que ce n'est pas si sécuritaire que ça s'il n'y a pas de ligne blanche, surtout pour ceux qui ne connaissent pas la route.

M le Syndic confirme que c'est vrai quand il y a le brouillard. Mais, selon les statistiques à ce sujet, ils ont constaté une diminution des accidents car les gens doivent ralentir à cause de la mauvaise visibilité.

M. Bruno Mauron dit qu'avant les travaux, à la route des Roches, les regards étaient trop hauts. Après les travaux, cela s'est amélioré mais ils ne sont pas à niveau. M. André Mauron confirme.

M le Syndic n'avait jamais eu cette remarque. Il regardera et demandera des explications.

- chauffage à distance

M. Python rappelle le projet en collaboration avec Villarzel. Une nouvelle étude était répartie mais finalement le potentiel est limité et le village pas assez densifié. Ce qui porte le prix à 20ct le kilowatt/heure, ce qui est trop cher. Projet remis en stand-by. La commune de Villarzel continue à travailler sur ce projet car un nouveau bâtiment au centre du village est à l'étude.

- GAGN

M. Rey rappelle l'historique du GAGN. Suite à la nouvelle Loi sur l'eau potable, les communes doivent refaire leur règlement et un PIEP. Ainsi, le nouveau règlement sur l'eau potable et les nouveaux statuts seront soumis à la prochaine assemblée. Une séance d'information sera organisée.

- EMB

M. Rey explique la situation de l'EMB, suite à l'approbation des statuts du 25 août dernier. Un Comité de direction doit être nommé. Il reste une inconnue : NestléWaters doit décider s'il adhère au projet ou non. Il représente 12% de charges. Si non, le projet sera revu à la baisse.

- Endiguement de la Broye : Le permis pour le 3^{ème} tronçon devrait arriver. Les travaux se feront durant le printemps 2021.

M le Syndic indique que M. Rey a été nommé président du GAGN et sera proposé pour représenter les communes fribourgeoises au CoDir de l'EMB.

- Radar pédagogique

M. Python présente les statistiques du radar placé à la route de Villarimboud du 17 au 22 septembre dernier. Dans les 2 sens, 5280 véhicules sont passés soit 880 par jour. 72,3% sont dans et en-dessous de la limite du 50km/h et 27,7% sont en dessus. Châtonnaye et Villarzel se partagent les frais et le temps d'utilisation de ce radar qui a été fabriqué par les ateliers protégés.

- législature 2021-2026

M le Syndic présente le programme des élections communales.

Dépôt des listes : Lundi 25 janvier 2021 – 12 h – au secrétariat communal

Système d'élection : majoritaire à moins qu'une demande du mode de scrutin proportionnel ne soit déposée dans le délai au 22 janvier 2021

Assermentation : 24 avril 2021

En principe les membres du Conseil actuel se mettent à disposition pour une nouvelle législature. Comme accepté lors de l'assemblée du 25 août dernier, le nombre de conseillers passera à 7. Des contacts sont en cours auprès de personnes qui correspondent aux profils souhaités afin de présenter à la population une liste à 7. Naturellement, tout reste ouvert pour d'éventuelles autres listes.

Les commissions des finances, de l'aménagement et des naturalisations seront renouvelées. Le Conseil envisage de créer une commission de l'énergie.

Défis futurs : épuration intercantonale – MCH2 – Concept Séniors + - GAGN – PAD Pré-Terrapon – 5G – halle polyvalente, impôts – fusion - ...

QUESTIONS

- M. Joël Python donne encore une information du SEN concernant les déchets spéciaux. Le Canton organise des ramassages de déchets spéciaux. Chaque personne pourra en amener 20kg. A Châtonnaye, il y a des communes vaudoises. Le canton refuse donc de venir. Il faudra aller à Prez-vers-Noréaz.

- M. Philippe Dénervaud souhaite, au nom des habitants, remercier les conseillers et les employés communaux. Un merci particulier aux employés de la voirie.

- M. Michel Emmenegger demande s'il faut avoir une autorisation pour avoir un jacuzzi.

M. Rey dit que oui car c'est lié à une source d'énergie renouvelable obligatoire.

M le Syndic remercie les participants pour leur présence et leur soutien aux propositions du Conseil. Il remercie nommément chaque conseiller et employé communal et souhaite de belles fêtes à tous. Il regrette de ne pouvoir partager le verre de l'amitié à cause du Covid-19.

M. Rey remercie M le Syndic pour la parfaite organisation de l'assemblée.

Il n'y a plus de question. L'assemblée se termine à 22h00.

* * * * *

COMPTES 2020**Comptes 2019****Budget 2020****Comptes 2020****Charges****Revenus****Charges****Revenus****Charges****Revenus**

00 Administration 271'325.36 35'366.35 273'945.00 38'195.00 267'627.15 41'302.07

01 Assemblée communale, conseil communal 53'453.90 1'629.80 54'390.00 2'740.00 48'785.10 1'406.80

01.300.0	Traitement et jetons du conseil communal	30'164.00		31'000.00		29'501.00	
01.300.1	Frais de commission financière	540.00		600.00		1'020.00	
01.300.2	Rémunération des scrutateurs	2'001.00		1'500.00		1'045.00	
01.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC	4'180.40		6'700.00		3'582.90	
01.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	67.75		90.00		59.75	
01.310.0	Fournitures de bureau, publications	2'247.40		3'000.00		1'697.15	
01.317.0	Dédommagements (déplacements, représent.)	7'768.50		5'500.00		6'010.20	
01.318.0	Frais administratifs (ports)	1'628.45		1'000.00		1'022.60	
01.318.1	Honoraires de la fiduciaire	4'928.40		5'000.00		4'846.50	
01.436.1	Retenues sociales s/salaire AVS/AI/AC		1'629.80		2'740.00		1'406.80

02 Administration générale 217'871.46 33'736.55 219'555.00 35'455.00 218'842.05 39'895.27

02.300.0	Jetons commission de naturalisation	300.00		300.00		120.00	
02.301.0	Traitement du personnel administratif	107'918.85		109'980.00		109'219.50	
02.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	16'571.15		17'050.00		17'517.75	
02.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	14'723.00		16'445.00		14'847.70	
02.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	3'031.50		3'550.00		3'189.05	
02.306.0	Allocations familiales employés	10'675.00		10'980.00		12'675.00	
02.309.0	Frais perfectionnement employé(e)s			500.00			
02.310.0	Fournitures de bureau, publications, annonces	5'431.55		5'000.00		6'032.05	
02.311.0	Achats de machines et de mobilier de bureau	11'049.40		6'500.00		8'606.00	
02.312.0	Eau, énergie, combustible	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
02.315.0	Entret. machines, mobilier bur.inform.	8'966.35		8'000.00		9'431.45	
02.317.0	Frais de réceptions et de délégations	9'683.95		10'000.00		6'232.45	
02.317.1	Dédom. + frais naturalisation	220.20		50.00		225.00	
02.318.0	Assurances diverses, RC, mobilier, ...	7'079.90		7'200.00		7'053.90	
02.318.1	Frais adm. (ports, tél.) recensement	5'626.56		6'000.00		6'576.70	
02.318.3	Prestations de tiers (CI + passeports)	490.20		1'000.00		246.10	
02.319.0	Cotisations aux associations	14'103.85		15'000.00		14'869.40	
02.431.0	Emoluments administratifs		2'677.50		3'000.00		2'842.00
02.431.1	Passeports et cartes d'identités		840.00		1'000.00		315.00

		Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
02	Administration générale (suite)						
02.436.0	Remboursements de tiers et d'assurances		5'058.35		5'000.00		9'495.72
02.436.1	Retenues sociales s/salaire, AVS/AI/AC		6'717.80		6'852.00		6'962.25
02.436.2	Retenues LPP		7'361.40		8'223.00		7'423.80
02.436.3	Remboursements AFC		10'675.00		10'980.00		12'675.00
02.460.0	Redistribution de la taxe CO2		406.50		400.00		181.50
1	Ordre public	56'428.35	32'386.30	54'323.65	32'450.00	45'637.70	33'706.70
10	Protection juridique	12'744.35	0.00	16'176.60	0.00	16'176.60	0.00
10.352.0	Part. frais tutelle + état civil autre com.	12'744.35		16'176.60		16'176.60	
14	Police du feu	38'514.05	32'386.30	35'200.00	32'450.00	28'151.65	33'706.70
14.317.0	Dédommagements (déplacements, etc.)	180.00		300.00		60.00	
14.318.0	Frais d'interventions	375.00		400.00			
14.352.0	Participation au centre de renfort	473.50		500.00		521.75	
14.352.2	CSPI Glâne-Nord	37'485.55		34'000.00		27'569.90	
14.430.0	Taxes d'exemption sapeurs-pompiers		32'201.30		32'000.00		33'706.70
14.436.1	Remb. frais interventions		185.00		400.00		
14.437.0	Amendes				50.00		
16	Protection civile	1'896.80	0.00	1'797.05	0.00	1'309.45	0.00
16.317.0	Vacations	238.00		50.00			
16.351.0	Participation à la réforme PC Fribourgeoise	1'562.10		1'567.05		1'156.40	
16.352.0	Participation à la PC intercommunale	96.70		180.00		153.05	
17	Protection de la population	3'273.15	0.00	1'150.00	0.00	0.00	0.00
17.311.0	Achat matériel	3'129.15		250.00			
17.317.0	Dédommagements (dépl., représentation.)	70.50		50.00			
17.351.0	Protection de la population ORCOC	73.50					
17.351.1	Participation au dispositif sanitaire événements majeurs			850.00			

		Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	Enseignement et formation	1'045'461.00	114'035.10	1'146'566.25	119'267.00	1'103'459.92	100'947.75
20	Ecole enfantine	61'967.75	0.00	64'499.20	0.00	64'073.55	0.00
20.351.0	Part. aux dép. cant. École enfantine	61'967.75		64'499.20		64'073.55	
21	Cycle scolaire obligatoire	745'614.10	109'059.05	839'128.20	114'641.00	797'689.37	95'333.85
21.310.0	Achat de fournitures scolaires + camp de ski	30'215.25		34'000.00		19'867.07	
21.317.0	Dédommagements, déplacements	513.40		300.00		355.20	
21.318..0	Transports scolaires	40'591.90		41'000.00		41'646.15	
21.351.0	Part. aux dép. cant. école primaire	247'492.60		261'756.45		259'879.15	
21.352.1	Participation à l'école secondaire	308'845.65		378'443.15		371'620.35	
21.366.0	Participation à la patinoire de la Glâne	8'896.15		8'987.60		8'987.60	
219	Accueil extra scolaire	109'059.15	109'059.05	114'641.00	114'641.00	95'333.85	95'333.85
219.301.0	Salaires	66'861.15		69'000.00		58'897.50	
219.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS/AC/AFC	10'113.40		10'621.00		9'491.45	
219.304.0	Cotisations aux ass. sociales LPP	6'882.00		6'020.00		5'312.40	
219.305.0	Cotisations aux ass. maladie et accidents	3'334.25		3'300.00		3'143.70	
219.309.0	Frais de formation du personnel	647.40		500.00		607.60	
219.310.0	Fournitures de bureau, frais port et frais adm.	2'450.10		4'500.00		3'121.90	
219.311.0	Activités / animations	1'140.00		1'000.00		785.50	
219.311.1	Repas	14'144.40		15'000.00		11'098.10	
219.311.11	Déjeuners et goûters	2'100.00		2'500.00		1'550.00	
291.311.2	Achat de matériel de jeux			100.00		250.00	
219.314.0	AES, Produits d'entretien	55.95		50.00			
219.317.0	Dédom. /déplacements	795.20		1'500.00		667.50	
219.318.0	Téléphone, internet	435.30		450.00		308.20	
219.319.1	Cotisation aux associations	100.00		100.00		100.00	
219.433.0	Participations des parents		87'077.25		90'000.00		75'019.25
219.433.1	Inscriptions AES		1'080.00		1'500.00		1'410.00
219.436.0	Remboursement de tiers				200.00		100.00
219.436.1	Retenues sociales s/salaires AVS/AC/AFC		4'011.95		4'300.00		3'735.80
219.436.2	Retenues sociales s/salaires LPP		3'441.00		3'100.00		2'656.20
219.452.0	Particip. reçues des communes		12'383.80		14'475.95		7'992.55
219.461.0	Subventions cantonales						802.15
219.462.0	Aides communales aux parents						3'617.90
219.482.0	Prélèvement à la réserve AES		1'065.05		1'065.05		

		Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
22	Ecoles spécialisées	146'104.85	0.00	146'188.85	0.00	135'262.25	0.00
22.351.01	Aides aux institutions. spécialisées pers. handicapées. et Inadaptées.	110'271.35		105'755.20		97'813.40	
22.351.02	Mesures pédago-thérapeutiques Prestation privés	5'814.15		6'646.85		6'069.50	
22.366.0	Contrib. cours spécialisés. (logopédie., psychomotricité.)	30'019.35		33'786.80		31'379.35	
23	Formation professionnelle	9'130.30	0.00	9'700.00	0.00	8'640.40	0.00
23.351.0	Participation à l'office cantonal	7'930.30		7'700.00		8'440.40	
23.366.0	Bourses d'apprentissage et d'études	1'200.00		2'000.00		200.00	
29	Administration scolaire	82'644.00	4'976.05	87'050.00	4'626.00	97'794.35	5'613.90
29.301.0	Traitement du personnel de conciergerie	42'952.75		42'900.00		47'771.65	
29.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	6'275.10		6'668.00		7'292.50	
29.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	4'973.90		3'904.00		5'446.00	
29.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	2'058.85		2'478.00		2'349.50	
29.312.0	Electricité, eau, combustible EG	6'521.75		6'000.00		6'488.00	
29.312.1	Electricité, eau, combustible Nucalis	5'713.15		5'500.00		5'498.95	
29.314.0	Frais d'entretien des bâtiments EG	2'264.30		4'500.00		6'569.15	
29.314.1	Frais d'entretien bâtiments Nucalis	700.15		3'000.00		3'958.35	
29.314.11	Frais annuel fixe entretien Nucalis	4'890.90		4'800.00		4'899.45	
29.314.2	Achat matériel conciergerie des écoles	1'379.45		2'000.00		1'971.95	
29.314.3	Frais COVID-19					1'094.45	
29.316.1	Pot commun écoles	180.00		200.00		120.00	
29.317.0	Dédommagements	394.50		400.00		312.40	
29.318.0	Assurances diverses, mobilier, ECAB EG	1'204.05		1'200.00		1'277.15	
29.318.1	Assurances bâtiments, mobilier, ECAB Nucalis	3'135.15		3'500.00		2'744.85	
29.436.1	Retenues sociales s/salaire, AVS/AI/AC		2'489.10		2'673.00		2'890.90
29.436.2	Retenues sociales s/salaire, LPP		2'486.95		1'953.00		2'723.00

		Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Culte, culture et Loisirs	46'485.40	500.00	53'418.40	3'000.00	45'732.95	3'000.00
30	Culture	26'291.05	0.00	29'918.40	0.00	28'631.95	0.00
30.317.0	Dédommagements, déplacements	642.50		500.00		555.00	
30.351.0	Participation aux dépenses du Conservatoire	15'921.75		18'652.30		16'856.85	
30.352.0	Participation saison culturelle Bicubic	1'250.80		1'266.10		1'266.10	
30.365.0	Dons aux sociétés à but culturel	4'526.00		5'500.00		6'614.00	
30.365.1	Participation à la bibliothèque "Aux mille et un livres"	3'400.00		3'500.00		3'340.00	
30.365.2	Subvention communale "Trait d'Union"	550.00		500.00			
34	Sport	14'936.50	0.00	16'000.00	0.00	14'436.30	0.00
34.315.0	Entretien terrains de sport	6'962.50		8'500.00		7'850.30	
34.365.0	Dons aux sociétés sportives	7'974.00		7'500.00		6'586.00	
35	Autres loisirs	5'257.85	500.00	7'500.00	3'000.00	2'664.70	3'000.00
35.310.0	Fournitures-Frais administratifs (frais de port) FriTime	375.60		500.00		271.50	
35.311.0	Frais activités FriTime	1'814.35		2'500.00		1'137.70	
35.317.0	Vacations FriTime	1'024.40		1'000.00		595.50	
35.366.1	Animation du 3ème âge	2'043.50		3'500.00		660.00	
35.436.0	Remboursement de tiers FriTime		500.00		1'000.00		1'000.00
35.451.0	Subvention cantonale FriTime				2'000.00		2'000.00
4	Santé	337'607.95	3'408.60	361'180.70	4'000.00	351'764.90	2'457.85
40	Hôpitaux	27'370.95	0.00	28'914.55	0.00	23'066.30	0.00
40.317.0	Vacations	317.50		400.00		270.00	
40.351.0	Contribution aux coûts résiduels des soins	1'191.70		2'202.15		1'554.10	
40.352.1	Participation Transbill	13'555.50		13'304.90		13'147.25	
40.365.0	Participation Centre premiers secours Glâne	12'306.25		13'007.50		8'094.95	
41	Homes médicalisés	203'304.25	0.00	208'827.90	0.00	218'668.95	0.00
41.351.0	Participation. au Canton pour soins spéciaux	136'070.00		136'489.55		145'294.05	
41.352.0	Hébergement personnes âgées RSG	67'234.35		72'338.35		73'374.90	
44	Soins ambulatoires	100'327.65	0.00	115'438.25	0.00	106'399.85	0.00
44.352.2	Part. soins et aides familiales domicile RSG	74'273.50		86'024.30		73'961.75	
44.352.3	Part. indemnités. forfait. RSG	26'054.15		29'413.95		32'438.10	
46	Service médical des écoles	6'605.00	3'408.60	8'000.00	4'000.00	3'629.80	2'457.85
46.351.0	Service dentaire, visites médicales	6'605.00		8'000.00		3'629.80	
46.433.0	Part. des parents aux soins dentaires		3'408.60		4'000.00		2'457.85

		Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	Affaires sociales	343'422.50	11'174.20	376'462.55	11'000.00	362'104.95	8'237.00
50	AVS APG AI Assurance chômage	0.00	992.20	0.00	1'000.00	0.00	981.00
50.436.0	Remboursements de tiers		992.20		1'000.00		981.00
54	Protection de la jeunesse	58'484.95	10'182.00	66'248.10	10'000.00	56'897.55	7'256.00
54.317.0	Dédommagements, déplacements	587.90		1'000.00		264.90	
54.352.0	Participation communale déficit de l'AES	6'191.95		7'238.00		3'996.30	
54.365.0	Subvention pot commun ABMG	30'112.85		34'510.10		34'510.10	
54.365.1	Subvention accueil extra-familial de jour			500.00			
54.365.2	Subvention à l'école maternelle	19'460.00		15'000.00		12'760.00	
54.365.3	Subventions communales aux parents AES	2'132.25		8'000.00		5'366.25	
54.433.0	Part. des parents à l'école maternelle		10'182.00		10'000.00		7'256.00
55	Handicapés ou inadaptés	218'144.40	0.00	220'764.75	0.00	214'719.05	0.00
55.351.0	Part. institutions spécialisées	218'144.40		220'764.75		214'719.05	
58	Assistance	66'793.15	0.00	89'449.70	0.00	90'488.35	0.00
58.351.0	Part. aux frais cant. d'assistance	11'099.30		19'369.00		21'339.85	
58.351.1	Part. avances d'entretiens non récupérables	4'247.50		4'515.35		4'752.25	
58.351.4	Part. fonds cantonal de l'emploi	14'382.00		14'382.00		14'110.00	
58.351.5	Part. allocations familiales aux non actifs	5'644.35		5'681.35		4'834.25	
58.352.0	Part. aux frais assist. entente intercommunale	31'420.00		45'452.00		45'452.00	
58.365.0	Livraisons repas à domicile			50.00			

		Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Transports et communications	100'520.55	4'442.20	117'334.00	3'750.00	108'815.10	6'388.55
62	Routes communales et génie civil	54'556.05	4'442.20	70'644.00	3'750.00	56'392.10	6'388.55
62.301.0	Traitement du personnel édilitaire	16'950.50		20'000.00		17'553.85	
62.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	2'660.05		3'000.00		2'822.25	
62.304.0	Cotisations caisse de prévoyance	1'870.00		1'900.00		2'720.20	
62.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	780.55		1'100.00		849.75	
62.309.0	Fourniture vêtements sécurité personnel	268.00		500.00		402.00	
62.311.0	Achat de véhicules, machines et matériel	4'959.25		2'000.00		66.90	
62.312.0	Electricité, (éclairage public)	4'873.40		5'500.00		4'975.30	
62.313.0	Achat de marchandises	201.35		2'000.00		2'946.65	
62.314.0	Entretien des routes et de l'éclairage	7'350.35		8'000.00		6'118.50	
62.314.1	Déblaiement, sablage et protection. hivernale	7'383.30		12'000.00		4'215.00	
62.314.2	Sel pour silo	3'878.80		4'800.00			
62.314.3	Location balayeuse			3'000.00		3'200.00	
62.315.0	Entretien véhicules et machines, carburant	966.90		1'500.00		1'923.60	
62.317.0	Dédommagements (déplacements)	663.80		500.00		737.10	
62.318.0	Assurances véhicules	825.80		920.00		917.10	
62.318.1	Frais transport et élimination déchets routes			3'000.00		6'019.90	
62.319.0	Impôts sur les véhicules	924.00		924.00		924.00	
62.436.0	Remboursement de tiers		2'450.15				3'279.15
62.436.1	Retenues sociales s/salaires AVS-APG-AC-AI		1'057.05		1'200.00		1'119.10
62.436.2	Retenues LPP		935.00		950.00		1'360.25
62.436.3	Part. Villarzel sel pour silo				1'600.00		630.05
64	Chemins de fer fédéraux	5'491.00	0.00	6'197.00	0.00	5'975.00	0.00
64.351.0	Part. fonds fédéral infras. Ferroviaires	5'491.00		6'197.00		5'975.00	
65	Trafic régional, télésiège, téléski	40'473.50	0.00	40'493.00	0.00	46'448.00	0.00
65.318.0	Participation abonnements journaliers CFF	2'607.50		2'000.00		7'305.00	
65.351.0	Part. aux dépenses cant. trafic régional	37'866.00		38'493.00		39'143.00	

		Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Protection et aménagement de l'environnement	509'571.27	496'411.30	529'494.25	499'804.15	596'544.64	559'171.34
70	Approvisionnement en eau	109'298.20	109'298.20	106'590.00	106'590.00	113'551.95	113'551.95
70.301.0	Salaires	5'575.90		8'000.00		5'954.40	
70.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	875.00		1'240.00		957.30	
70.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	898.20		1'180.00		961.25	
70.305.0	Cotisations assurances maladie - accidents	262.50		450.00		291.25	
70.312.1	Electricité, force motrice	12'809.29		14'000.00		14'448.61	
70.313.0	Achats de marchandises et compteurs	2'679.02		3'000.00			
70.314.0	Entretien et rénovation pompage + réservoir (La Folliaz)	3'148.06		4'000.00		3'245.03	
70.314.1	Entretien réseau d'eau communal	2'358.73		10'000.00		3'012.59	
70.314.2	Entretien captage (zone de protection)	425.26		500.00		425.26	
70.314.3	Entretien Hydrants	4'502.50		5'000.00		4'320.98	
70.317.0	Dédommagements (déplacements)	407.30		500.00		269.20	
70.317.1	Dédommagements la Folliaz	256.00		400.00		614.80	
70.318.0	Frais d'analyse et d'eau la	2'475.63		2'000.00		1'454.13	
70.318.1	Frais administratifs			100.00			
70.318.2	TVA REDIP	980.37		2'500.00		856.85	
70.352.0	Participation au GAGN	3'643.65		7'500.00		2'126.30	
70.380.0	Attribution à la réserve	68'000.79		46'220.00		74'614.00	
70.402.0	Taxes d'hydrants		47'309.50		47'000.00		48'393.95
70.434.0	Location des compteurs, abonnement fixe		22'800.00		22'500.00		23'400.00
70.435.0	Vente d'eau		31'884.00		30'000.00		30'707.50
70.435.1	Part. Villarimboud frais de pompage		6'498.95		6'000.00		7'349.90
70.436.0	Remboursement de tiers						2'834.80
70.436.1	Retenues sociales s/salaires AVS-APG-AC-AI		347.10		500.00		379.60
70.436.2	Retenues LPP		449.10		590.00		480.60
70.490.0	Imputation interne des intérêts		9.55				5.60

		Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
71	Protection des eaux	182'470.10	182'470.10	193'850.00	193'850.00	197'180.59	197'180.59
711	STEP communale	109'119.25	109'119.25	111'870.00	111'870.00	134'897.86	134'897.86
711.301.0	Salaires	1'940.70		3'000.00		1'304.30	
711.303.0	Cotisations aux ass. sociales	619.15		450.00		420.25	
711.305.0	Coti. ass. maladie accident	91.35		420.00		63.80	
711.312.0	Eau, énergie STAP	439.88		500.00		416.26	
711.314.0	Entretien et rénovation du réseau communal	9'833.36		10'000.00		57'051.77	
711.317.0	Dédommagements	75.00		100.00		114.75	
711.318.0	Frais administratifs	264.00		100.00			
711.318.1	Cadastre des eaux industrielles			2'000.00			
711.319.0	Taxe micropolluants	8'892.00		9'000.00		9'315.00	
711.352.0	Participation à la STEP	55'691.90		62'520.00		46'326.18	
711.380.0	Attribution à la réserve	11'386.36		11'900.00			
711.390.71	Imput. interne amortissements	19'885.55		11'880.00		19'885.55	
711.434.0	Taxes d'exploitation		51'527.95		53'000.00		54'596.70
711.434.1	Taxe de base réseau		27'305.30		27'500.00		27'482.90
711.434.2	Taxe de base STEP		27'892.90		29'000.00		29'971.90
711.436.0	Part. taxe micropolluants		2'115.00		2'100.00		2'277.00
711.436.1	Retenues s/salaires AVS/AI/AC		120.80		100.00		83.15
711.436.2	Retenues LPP		157.30		170.00		105.25
711.480.0	Prélèvement réserve STEP						20'380.96
712	STEP Intercantonale	73'350.85	73'350.85	81'980.00	81'980.00	62'282.73	62'282.73
712.300.0	Jetons et frais de la commission	300.00		300.00		300.00	
712.301.0	Salaires	12'627.95		12'000.00		11'400.90	
712.303.0	Cotisations aux ass. sociales	1'981.60		1'950.00		1'833.00	
712.304.0	Cotisations caisse prévoyance	1'914.70		1'930.00		1'817.05	
712.305.0	Coti. ass. maladie accident	590.45		620.00		555.65	
712.312.0	Eau, énergie, combustible STEP	9'259.19		10'500.00		9'193.77	
712.313.0	Achat de matériel et chlorure	2'982.45		6'000.00		3'781.90	
712.314.0	Entretien et rénovation des installations	5'988.92		6'000.00		1'752.81	
712.314.1	Frais d'analyses	7'952.50		8'500.00		7'105.00	
712.315.0	Frais traitement des boues et tracteurs	12'301.78		15'500.00		8'484.90	
712.315.1	Traitement déchets dégrillage	633.38		1'000.00		495.87	
712.317.0	Dédommagements	463.00		1'200.00		628.50	
712.317.1	Dédommagements COPIL	2'742.50		2'000.00		1'375.20	
712.318.0	Assurances (ECAB, RC)	3'718.45		3'800.00		3'664.20	
712.318.1	Téléphone	167.13		180.00		167.13	
712.318.2	Participations étude STEP Moyenne Broye	9'726.85		10'500.00		9'726.85	
712.436.0	Rembours. tiers et assurances		568.30		800.00		978.45
712.436.1	Retenues sociales s/salaires		786.05		750.00		726.85
712.436.2	Retenues LPP		957.35		900.00		908.55
712.436.3	Participation déchetterie pour électricité/chauffage		400.00		400.00		485.60
712.452.0	Participations des communes		70'639.15		79'130.00		59'183.28

		Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
72	Ordures ménagères	206'762.17	198'126.00	204'655.25	193'950.15	252'945.40	235'616.35
721	Déchetterie communale	62'462.12	53'825.95	60'905.10	50'200.00	75'948.80	58'619.75
721.317.0	Dédommagements	409.32		500.00		37.10	
721.318.0	Frais de ramassage, ordures ménagères	21'015.85		20'000.00		21'776.75	
721.318.1	Frais de ramassage couches			1'200.00		1'140.00	
721.352.0	Participation déchetterie intercommunale	41'036.95		39'205.10		52'994.95	
721.434.0	Taxes d'utilisation		27'948.00		28'000.00		28'880.00
721.435.1	Ristourne taxes déchets (AIR-PRO)		25'377.95		22'000.00		28'469.15
721.436.1	Remboursement de tiers						1'270.60
721.437.0	Amendes		500.00		200.00		
722	Déchetterie intercantonale	144'300.05	144'300.05	143'750.15	143'750.15	176'996.60	176'996.60
722.301.0	Salaires déchetterie	38'879.80		39'000.00		46'303.65	
722.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-	6'100.50		4'500.00		7'443.65	
722.304.0	Cotisations caisses de prévoyance	478.90		460.00		4'531.30	
722.305.0	Cotisations aux assurances maladie et accidents	1'848.25		2'704.00		2'293.30	
722.310.0	Frais gestion et administratifs	1'500.00		1'500.00		1'500.00	
722.311.0	Achat de machines et matériel	3'585.30		1'000.00		1'617.20	
722.312.0	Eau, énergie, combustible STEP	508.20		400.00		485.60	
722.314.0	Frais COVID-19					6'847.65	
722.315.0	Entretien installations et matériel	1'048.65		1'000.00		2'418.00	
722.317.0	Dédommagements	1'560.50		2'000.00		2'135.90	
722.318.0	Frais de ramassage, décharge	72'751.20		75'000.00		85'091.60	
722.390.0	Imputation interne des intérêts	775.25		922.65		1'065.25	
722.390.72	Imputation interne des amortissements déchetterie	15'263.50		15'263.50		15'263.50	
722.435.0	Recyclage ramassage		19'115.50		25'000.00		12'611.55
722.435.1	Dépôt de déchets (déchetterie)		40.00		100.00		140.00
722.436.1	Retenues sociales s/salaire AVS		2'420.25		1'500.00		2'978.65
722.436.2	Retenues LPP		239.45		230.00		2'265.60
722.436.3	Remboursements de tiers		965.75				367.70
722.437.0	Amendes						588.00
722.452.0	Participations des communes		121'519.10		116'920.15		158'045.10
74	Cimetière	2'020.55	1'958.10	3'210.00	1'765.00	4'733.35	5'684.50
74.301.0	Salaires	1'565.35		2'000.00		2'853.80	
74.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS	245.65		310.00		458.85	
74.305.0	Cotisations ass. maladie accidents	58.05		120.00		106.15	
74.306.0	Cotisations caisses de prévoyance	121.50		180.00		285.30	
74.314.0	Frais d'entretien			500.00		958.05	
74.317.0	Vacations	30.00		100.00		71.20	
74.434.0	Taxes d'entrée personne extérieure				750.00		1'500.00
74.435.0	Frais et taxe d'ensevelissement		1'800.00		600.00		2'600.00
74.436.0	Travaux pour des tiers				200.00		1'260.00
74.436.1	Retenues s/ salaire AVS-AI-AC		97.40		125.00		181.90
74.436.2	Retenues LPP		60.70		90.00		142.60

		Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
75	Correction des eaux et endiguements	4'188.25	280.45	6'040.00	368.00	7'294.65	474.50
75.301.0	Salaires	2'266.65		3'100.00		3'323.70	
75.303.0	Cotisations aux ass. sociales	355.70		480.00		534.35	
75.305.0	Cotisations aux assurances maladie et accidents	106.70		62.00		162.55	
75.306.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	278.70		348.00		525.35	
75.314.0	Travaux de conservation des ouvrages	360.00		1'000.00		1'833.70	
75.317.0	Dédommagements	70.50		300.00		165.00	
75.364.2	Endiguement de la Broye	750.00		750.00		750.00	
75.436.1	Retenues sociales s/ salaire AVS		141.10		194.00		211.85
75.436.2	Retenues LPP		139.35		174.00		262.65
76	Energie	216.40	0.00	0.00	0.00	4'833.00	2'154.00
76.317.0	Dédommagements CAD	216.40				525.00	
76.318.0	CAD frais administratifs, honoraires, divers					4'308.00	
76.436.0	Remboursement de tiers						2'154.00
78	Protection de la nature	1'238.00	870.00	1'281.00	281.00	240.50	380.50
78.314.0	Contrôle du feu bactérien	238.00		281.00		240.50	
78.365.0	Aide à la protection de l'environnement	1'000.00		1'000.00			
78.436.0	Remboursements de tiers		870.00		281.00		380.50
79	Aménagement du territoire	3'377.60	3'408.45	13'868.00	3'000.00	15'765.20	4'128.95
79.300.0	Jetons et frais de la commission			500.00			
79.313.0	Achat plaques rues et maisons			200.00		203.00	
79.317.0	Dédommagements	1'072.60		2'500.00		420.00	
79.318.0	Honoraires des urbanistes			6'000.00		8'763.60	
79.318.1	Permis de construire	1'705.00		500.00		2'510.60	
79.318.2	Emoluments administratifs (RF)			300.00			
79.319.0	Cotisations Cité de l'Energie	600.00		600.00		600.00	
79.352.1	ABMG aménagement territoire			3'268.00		3'268.00	
79.431.0	Autorisations de construire		3'408.45		3'000.00		4'128.95
8	Economie	1'941.00	1'470.00	2'750.00	2'450.00	2'510.00	2'450.00
81	Forêts	1'941.00	1'470.00	2'750.00	2'450.00	2'750.00	2'450.00
81.317.0	Dédommagements	471.00		300.00		60.00	
81.351.1	Part. à la corporation forêts Glâne Nord	1'470.00		2'450.00		2'450.00	
81.423.0	Fermage		49.00		49.00		49.00
81.480.81	Prélèvement s/réserve Lothar		1'421.00		2'401.00		2'401.00

		Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	Finances et impôts	544'034.04	2'559'439.50	448'831.50	2'560'731.15	466'626.62	2'629'531.00
90	Impôts	17'563.60	2'088'579.55	14'500.00	2'088'737.00	19'897.50	2'183'229.25
90.317.0	Dédommagements, déplacements	1'143.10		1'500.00		1'410.00	
90.318.0	Frais de rappels et poursuites	3'540.90		3'500.00		3'721.25	
90.318.1	Frais encaissement SCC/impôt cant. véhicules	1'441.30		2'000.00		1'516.00	
90.319.1	Pertes sur débiteurs-impôts	7'343.45		2'000.00		7'427.20	
90.322.0	Intérêts rémunérateurs	3'595.75		5'000.00		5'216.90	
90.329.0	Escomptes d'impôts	499.10		500.00		606.15	
90.400.0	Impôts sur le revenu PP		1'438'000.00		1'550'000.00		1'550'000.00
90.400.1	Impôts sur la fortune PP		115'000.00		90'000.00		90'000.00
90.400.2	Impôts à la source		65'664.80		55'000.00		63'655.30
90.400.4	Impôts sur les prestations en capital		23'023.95		20'000.00		51'616.25
90.400.9	Impôts exercices précédents PP		10'008.90		10'000.00		119'045.05
90.401.0	Impôts sur le bénéfice PM		85'140.00		20'440.00		20'440.00
90.401.1	Impôts sur le capital PM		10'000.00		2'100.00		2'100.00
90.401.9	Impôts exercices précédents PM		-45'888.90		5'000.00		50'346.30
90.402.0	Contributions immobilières		197'691.00		190'000.00		206'435.55
90.403.0	Impôts sur gains immobilier et plus-values		70'590.95		35'000.00		22'858.55
90.404.0	Impôts sur les mutations		43'019.55		25'000.00		20'159.75
90.405.0	Impôts sur les successions et donations		7'876.85		2'000.00		
90.436.0	Remboursement frais de rappel et poursuites		2'243.35		1'500.00		1'859.00
90.436.2	Intérêts moratoires		1'788.60		1'200.00		2'377.80
90.436.3	Intérêts compensatoires		5'592.70		4'000.00		5'091.40
90.441.0	Part. à l'impôt cantonal sur les véhicules		58'827.80		60'200.00		60'639.90
90.451.00	Compensation de base - réforme fiscale				7'297.00		7'297.00
90.451.01	Compensation cas de rigueur - réforme fiscale				10'000.00		10'000.00
930	Péréquation financière	0.00	270'264.00	0.00	280'782.00	0.00	280'782.00
930.462.00	Attribution de la péréquation des ressources		236'550.00		248'352.00		248'352.00
930.462.01	Attribution de la péréquation des besoins		33'714.00		32'430.00		32'430.00

		Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
940	Gérance de la fortune et des dettes	277'716.24	20'705.90	283'873.00	12'852.65	276'430.87	18.50
940.317.0	Budget, boucllement. planification financière, vacations			500.00		115.90	
940.318.0	Frais bancaires et PostFinance	1'922.79		3'000.00		1'877.01	
940.322.0	Intérêts des dettes	84'408.90		88'998.00		83'057.36	
940.330.0	Amortissements obligatoires	191'375.00		191'375.00		191'375.00	
940.390.70	Imputation interne eau potable	9.55				5.60	
940.420.0	Intérêts des capitaux		45.10		50.00		18.50
940.490.71	Imputation interne des amortissements/STEP		19'885.55		11'880.00		
940.490.72	Imputation interne des intérêts déchetterie		775.25		922.65		

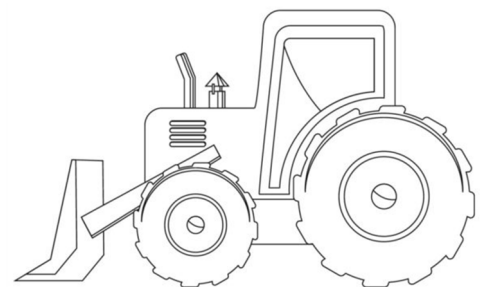
942	Immeubles : forêts, édilité	113'605.15	164'626.55	123'315.00	163'096.00	120'298.25	165'501.25
942.301.1	Traitement du personnel de conciergerie	36'862.00		35'000.00		30'093.10	
942.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	5'613.35		5'440.00		4'652.45	
942.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	3'696.90		2'990.00		1'555.65	
942.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	1'576.25		2'021.00		1'464.25	
942.311.1	Achat café Halle	1'614.60		1'500.00		1'046.90	
942.312.1	Eau, énergie, combustible Halle	15'158.70		20'000.00		18'827.10	
942.312.3	Eau, énergie, combustible EF	6'345.50		6'500.00		6'662.90	
942.312.4	Eau, énergie, Cabane	723.35		900.00		718.95	
942.312.5	Taxe STEP, terrains non construits	2'057.70		2'000.00		2'057.70	
942.314.0	Entretien et rénovation des bâtiments/Croix-Blanche	5'232.45		5'000.00		3'458.55	
942.314.1	Entretien Halle polyvalente	18'006.20		24'000.00		16'685.30	
942.314.11	Entretien extérieur Halle	1'651.75		1'000.00		839.10	
942.314.2	Entretien et réparation Buvette	1'684.40		100.00		15'073.15	
942.314.3	Entretien et réparation EF	2'973.15		5'000.00		4'405.80	
942.314.4	Entretien Cabane forestière	924.20		2'500.00		469.10	
942.314.5	Entretien Stand de tir	684.75		500.00		4'248.25	
942.317.0	Dédommagements Croix-Blanche			100.00			
942.317.1	Dédommagements bâtiments	578.20		300.00		504.80	

		Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
942	Immeubles : forêts, édilité (suite)						
942.317.2	Dédommagements Buvette FC			50.00		30.00	
942.317.3	Dédommagements Ecole des filles			100.00		45.00	
942.317.4	Dédommagements Cabane forestière			50.00		30.00	
942.317.5	Dédommagements stand tir	15.00		50.00			
942.318.0	Assurances diverses, ECAB, RC, Croix-Blanche	2'052.20		2'000.00		1'598.90	
942.318.1	Assurances ECAB, RC Halle	3'248.75		3'300.00		3'138.10	
942.318.2	Assurance Buvette FC	1'005.30		1'000.00		882.30	
942.318.3	Assurances ECAB, RC EF	786.00		790.00		755.30	
942.318.4	Assurance Cabane forestière	523.30		524.00		468.20	
942.318.5	Assurance Stand de tir	591.15		600.00		587.40	
942.423.0	Loyer Croix-Blanche		30'000.00		30'000.00		28'500.00
942.423.1	Loyer Halle polyvalente		8'451.25		9'000.00		6'492.25
942.423.3	Loyer Ecole des filles		15'000.00		15'000.00		15'000.00
942.423.35	Loyer (Cococinel)		7'200.00		7'200.00		6'600.00
942.423.4	Loyers Cabane forestière		9'940.00		8'500.00		5'620.00
942.423.5	Loyers Parchets communaux		3'715.50		1'915.00		2'215.50
942.423.6	Loyer pot commun		83'267.60		85'000.00		80'301.20
942.435.1	Vente de cafés à la Halle		1'326.00		1'300.00		821.00
942.436.0	Remboursements de tiers et d'assurances		1'652.90		1'500.00		17'328.15
942.436.1	Retenues sociales s/salaire AVS-AI-AC		2'224.70		2'181.00		1'845.25
942.436.2	Retenues LPP		1'848.60		1'500.00		777.90
99	Autres postes	135'149.05	15'263.50	27'143.50	15'263.50	50'000.00	0.00
99.332.0	Amortissements supplémentaires	35'149.05		27'143.50			
99.351.1	Provision caisse de prévoyance	100'000.00				50'000.00	
99.490.72	Imputation interne amortissement déchetterie		15'263.50		15'263.50		
Total		3'256'797.42	3'258'633.55	3'364'306.30	3'274'647.30	3'350'823.93	3'387'192.26
Excédent			1'836.13	89'659.00			36'368.33

INVESTISSEMENTS 2020

		Budget 2020		Comptes 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	Ordre public	18'000.00		8'441.45	
14.506.1	Achat de véhicule et divers	18'000.00		8'441.45	
2	Enseignement et formation	9'500.00		9'693.00	
29.503.4	Aménagement rampe extérieure	9'500.00		9'693.00	
6	Transports et communications	500'000.00		502'261.25	
62.501.9	Aménagement route de Villarimboud	250'000.00		250'580.90	
62.501.91	Aménagement route du Grand-Rain	250'000.00		251'680.35	
7	Protection et aménagement environne-	40'000.00		44'261.05	
72.501.1	Goudronnage déchetterie	40'000.00		44'261.05	
	Total	567'500.00		564'656.75	

* * * * *



NOUVEL INVESTISSEMENT

Objet 8 : Achat d'un tracteur pour l'édilité

Description : Depuis la résiliation du contrat de déneigement de M. Gérald Cotting – *tracteur en fin de vie* – une solution doit être trouvée pour l'hiver 2021.
La commune étant propriétaire d'une lame à neige et d'un épanneur à sel, le conseil communal a opté pour l'achat d'un tracteur avec accessoires permettant de garder l'autonomie – très *appréciée de la population* – du déneigement et de divers travaux édilitaires.

Investissement: fr. 100'000.- assuré par le ménage communal

BILANS COMPARES		Comptes 2019		Comptes 2020	
		Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
1	Actifs	7'175'410.61		7'924'358.37	
10	Bilan	928'895.68		1'110'084.15	
100	Patrimoine financier	717.40		1'170.10	
100.00	Caisse	717.40		1'170.10	
101	Caisse	914'023.88		1'042'745.31	
101.00	Post finance	914'023.88		1'042'745.31	
102	Banques	14'154.40		66'168.74	
102.09	BCF. 20.16.097.617-04 c/c	14'154.40		56'670.95	
102.10	Crédit Suisse c/c 0517.1458540-51			9'497.79	
111	Débiteurs	57'921.34		137'155.14	
111.00	Compte-courant Etat	57'921.34		137'155.14	
112	Impôts	9'038'333.47		9'553'657.33	
112.10	Décompte impôts 2010	953'760.20			
112.11	Décompte impôts 2011	915'383.95		915'383.95	
112.12	Décompte impôts 2012	918'747.30		918.747.30	
112.13	Décompte impôts 2013	960'563.60		953'027.65	
112.14	Décompte impôts 2014	968'219.70		960'464.20	
112.15	Décompte impôts 2015	1'085'421.95		1'082'600.00	
112.16	Décompte impôts 2016	1'201'145.20		1'200'454.45	
112.17	Décompte impôts 2017	1'262'061.30		1'254'684.00	
112.18	Décompte impôts 2018	773'030.27		1'279'571.14	
112.19	Décompte impôts 2019			984'981.24	
112.20	Décompte impôts 2020			3'743.40	
112.26	Redevances impôts 2006				
113	Dédommagements à recevoir	-8'448'950.76		-8'894'400.61	
113.10	Acompte impôts 2010	-951'369.75			
113.11	Acompte impôts 2011	-912'613.90		-912'613.90	
113.12	Acompte impôts 2012	-917'181.80		-917'181.80	
113.13	Acompte impôts 2013	-947'889.00		-947'889.00	
113.14	Acompte impôts 2014	-954'458.70		-955'080.80	
113.15	Acompte impôts 2015	-1'067'554.85		-1'067'554.85	
113.16	Acompte impôts 2016	-1'194'424.65		-1'194'424.65	
113.17	Acompte impôts 2017	-1'249'343.28		-1'249'343.28	
113.18	Acompte impôts 2018	-645'040.65		-1'251'328.65	
113.19	Acompte impôts 2019	390'925.82		-719'218.38	
113.20	Acompte 2020			320'234.70	
115	Autres débiteurs	246'757.45		283'326.10	
115.00	Débiteurs	246'757.45		283'326.10	

		Comptes 2019		Comptes 2020	
		Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
120	Titres et placements	50'290.30		27'342.35	
120.00	BCF, épargne	27'335.50		27'342.35	
120.70	BCF, réserve d'eau	22'954.80			
121	Actions et parts sociales	19'960.00		19'960.00	
121.72	Capital-actions SAIDF	19'960.00		19'960.00	
123	Immeubles	1.00		1.00	
123.00	Immeubles	1.00		1.00	
139	Transitoires	303'738.94		371'702.27	
139.00	Compte transitoire impôts	165'418.35		237'964.80	
139.10	Actifs transitoires	138'320.59		133'737.47	
140	Patrimoine administratif	93'196.40		121'128.70	
140.00	Terrains zone utilité publique	30'000.00		30'000.00	
140.34	Place de sport	1.00		1.00	
140.72	Déchetterie	63'195.40		91'127.70	
141	Patrimoine administratif	197'940.26		680'315.96	
141.00	Routes et génie civil	18'969.30		521'230.55	
141.01	Service des eaux	1.0		1.00	
141.20	Epuration des eaux	178'969.96		159'084.41	
143	Bâtiments	4'681'043.13		4'491'343.13	
143.00	Bâtiments scolaires	93'169.00		69'919.00	
143.01	Ecole Nualis	3'540'200.33		3'412'700.33	
143.02	Halle	96'701.95		92'201.95	
143.03	Ecole des filles	1.00		1.00	
143.10	Plan cadastral	1.00		1.00	
143.15	Stand de tir et installations	561'322.05		543'337.05	
143.16	Café-restaurant Croix-Blanche	1.00		1.00	
143.17	Cabane forestière	1.00		1.00	
143.34	Buvette FC	389'645.80		373'180.80	
145	Forêts	1.00		1.00	
145.00	Forêts	1.00		1.00	
146	Mobilier, machines, véhicules	1.00		8'442.45	
146.00	Mobilier, machines, véhicules	1.00		8'442.45	

		Comptes 2019		Comptes 2020	
		Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
149	Autres biens	6'281.40		14'299.40	
149.00	Autres biens	6'281.40		14'299.40	
2	Passifs		7'175'410.61		7'887'990.04
200	Engagements courants		226'612.61		441'850.00
200.00	Créanciers		65'532.51		286'665.80
200.01	Passifs transitoires, fonctionnement		159'644.70		154'888.10
200.06	Créanciers salaires		1'435.40		296.10
209	Autres engagements		5'150.00		5'430.00
209.01	Dépôts clés bâtiments		5'150.00		5'430.00
220	Dettes à long terme		4'840'380.00		5'245'610.00
220.06	Emprunt Post finance Croix-Blanche		459'200.00		442'400.00
220.07	Emprunt Post finance Nucalis		3'240'000.00		3'180'000.00
220.08	Emprunt BCF Nucalis		650'000.00		650'000.00
220.08	Emprunt BCF Stand de tir		491'180.00		473'210.00
220.10	Emprunt Crédit Suisse - routes				500'000.00
240	Comptes de fonctionnement		180'000.00		220'000.00
240.01	Provision pour pertes / débiteurs		80'000.00		70'000.00
240.02	Provision caisse de prévoyance		100'000.00		150'000.00
280	Réserves		581'698.90		633'530.94
280.00	Réserves obligatoires abris PC		43'989.25		43'989.25
280.62	Réserve routes		13'000.00		13'000.00
280.70	Réserve eau		270'232.03		344'846.03
280.701	Réserve eau investissement GAGN		60'410.00		60'410.00
280.71	Réserve EU, maintien de la valeur		167'761.92		147'380.96
280.81	Réserve reboisement Lothar		26'305.70		23'904.70
290	Capital		1'341'569.10		1'341.569.10
290.00	Fortune nette		1'341'569.10		1'341.569.10
	<i>Total</i>	7'175.410.61	7'175.410.61	7'924'358.37	7'887'990.04
	<i>Excédent</i>			36'368.33	

STATUTS DU GROUPEMENT D'ADDUCTION D'EAU DE LA GLANE NORD "GAGN"

Historique :

2008 : Les communes de Châtonnaye, Torny, La Folliaz (anciennement Villarimboud et Lussy) et Villaz-St-Pierre ont formé une association de communes afin de gérer la distribution de l'eau. Les réseaux et installations appartenaient à chaque commune. Le but du GAGN était d'exploiter et de répartir équitablement les sources d'approvisionnement et d'assurer la défense incendie des communes membres.

2021 : Suite à la décision concernant la reprise de la totalité des réseaux communaux par cette même Association, les présents statuts fixent les nouvelles conditions de financement et d'exploitation pour les communes de Châtonnaye, de Torny et de Villaz.

A cet effet, le document (en annexe) intitulé : « MISE EN COMMUN DES RESEAUX – INTEGRATION DE TORNY DANS L'ASSOCIATION » du 7 mars 2021, établi par le bureau Ribi sa ingénieurs hydrauliciens à Fribourg, sert de base de travail pour ces statuts.

Dans les présents statuts, les termes désignant les fonctions s'appliquent aux personnes des deux sexes.

I. DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 Membres

Les communes de Châtonnaye, Torny et Villaz forment une Association de communes au sens des articles 109 et suivants de la loi fribourgeoise du 25 septembre 1980 sur les communes (ci-après LCo).

Article 2 Nom

Le nom de l'Association est : "Groupement d'adduction d'eau de la Glâne nord" (abréviation "GAGN") (ci-après l'Association).

Article 3 But et moyens

¹ L'Association a pour but d'alimenter en eau potable et en eau pour la défense incendie, ainsi que d'assurer les besoins en eau de secours des communes membres.

² A cet effet, l'Association :

- a) reprend les sources d'approvisionnement en eau, existantes et conformes aux directives de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE), des communes membres et effectue toutes les opérations financières et juridiques y relatives ;
- b) reprend l'ensemble des installations relatives à l'alimentation en eau potable et effectue toutes les opérations financières et juridiques en relation avec ce but ;
- c) exploite et entretient toutes les installations propriétés de l'Association selon les règles reconnues de la technique ;
- d) achète de l'eau à la Commune de Romont et à la Commune de Montagny, selon un contrat séparé de livraison d'eau potable ;
- e) livre de l'eau potable aux communes membres et leur garantit une réserve suffisante pour la défense incendie ;

- f) livre de l'eau de secours à la Commune de Montagny, selon un contrat séparé de livraison d'eau potable ;
- g) développe, dans la mesure où la capacité des installations le permet, un réseau de distribution à l'échelle régionale, notamment en admettant d'autres communes membres ;
- h) exploite, le cas échéant, d'autres sources d'approvisionnement de tiers ;
- i) distribue une eau potable dont la qualité répond en tout temps aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires ; elle fait analyser l'eau régulièrement ;
- j) construira et assainira les ouvrages conformément aux directives de la SSIGE ;
- k) assure l'approvisionnement d'eau potable en cas de crise (AEC).

Article 4 Siège

Le siège de l'Association est à Villaz.

Article 5 Durée

La durée de l'Association est indéterminée.

II. ORGANISATION

Article 6 Organes de l'Association

- ¹ Les organes de l'Association sont :
- a) l'assemblée des délégués ;
 - b) le comité de direction ;
 - c) la commission financière ;

III. ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Article 7 Représentation des communes

- ¹ Chaque commune membre a droit à deux délégués jusqu'à 1000 habitants. Chaque tranche de 500 habitants supplémentaire donne droit à un délégué supplémentaire.
- ² Une commune ne peut disposer de plus de la moitié des voix.

Article 8 Désignation des délégués et durée du mandat

- ¹ Dans les quatre semaines après l'assermentation des conseillers communaux, le Conseil communal de chaque commune membre désigne, en principe en son sein, les délégués pour la durée de la législature correspondant à celle du Conseil communal.
- ² Les noms des personnes déléguées sont communiqués aussitôt au secrétariat de l'Association.

Article 9 Séance constitutive

- ¹ La séance constitutive est convoquée par la Commune siège.
- ² L'assemblée des délégués se constitue pour la législature en élisant, sous réserve de désignations statutaires, son président et son vice-président.

Article 10 Attributions

L'assemblée des délégués a les attributions légales suivantes :

- a) elle élit le président et les autres membres du comité de direction ;
- b) elle élit les membres de la commission financière ;
- c) elle décide du budget, approuve les comptes et prend acte du rapport de gestion ;
- d) elle fixe le prix d'achat de l'eau aux membres de l'Association ; le prix de vente aux communes demandeuses sera identique ;
- e) elle exerce les autres attributions de nature financière conformément à la législation sur les finances ;

- f) elle adopte les règlements ;
- g) elle décide des modifications de statuts ;
- h) elle décide l'admission de nouveaux membres et en fixe la finance d'entrée et les modalités ;
- i) elle désigne l'organe de révision ;
- j) elle surveille l'administration de l'Association ;
- k) elle décide du plan directeur du réseau et de toutes les opérations immobilières en relation avec le but de l'Association.

Article 11 Convocation

- ¹ L'assemblée des délégués siège au moins deux fois par année. Par quatre voix de délégués ou à la demande de deux communes membres. La convocation de l'assemblée des délégués en séance extraordinaire peut être requise.
- ² L'assemblée des délégués est convoquée par le comité de direction au moyen d'une convocation individuelle adressée à chaque délégué et pour information à chaque commune membre au moins 15 jours à l'avance. En outre, les dates, heures et ordres du jour des séances sont annoncés au public par avis sur la Feuille officielle au moins 10 jours à l'avance.
- ³ La convocation contient la liste des objets à traiter.
- ⁴ L'inobservation de ces formalités entraîne l'annulation des décisions.
- ⁵ La convocation et les dossiers relatifs à l'ordre du jour sont mis à disposition du public et des médias dès l'envoi aux membres.

Article 12 Publicité

- ¹ Les séances de l'assemblée des délégués sont publiques.
- ² Les modalités de cette publicité et la présence des médias sont régies par la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf).

Article 13 Délibérations

- ¹ L'assemblée des délégués ne peut délibérer valablement qu'en présence de la majorité des délégués.
- ² Elle vote à main levée. Elle vote au bulletin secret lorsque la demande en est faite, et que celle-ci est admise par le tiers des membres présents.
- ³ Les décisions se prennent à la majorité des voix exprimées, les abstentions et les bulletins blancs et nuls n'étant pas comptés ; en cas d'égalité, le président départage.

Article 14 Procès-verbal

- ¹ Le comité veille à ce que le procès-verbal puisse être consulté dès sa rédaction par toutes les personnes qui le demandent.
- ² Le procès-verbal est publié sur le site internet de chaque commune membre. Le comité peut pour des raisons de protection des données personnelles anonymiser certains passages dans la version publiée sur internet, en le signalant clairement dans le document.

Article 15 Information et accès aux documents

Les organes de l'association mettent en œuvre le devoir de l'information et l'accès aux documents conformément aux présents statuts et à la législation en la matière.

IV. COMITE DE DIRECTION

Article 16 Composition

Les membres sont élus par l'assemblée des délégués pour une législature ; ils sont rééligibles. Le comité est composé d'un membre de l'exécutif de chaque commune membre.

Article 17 Présidence

Le président de l'assemblée des délégués assume la présidence du comité de direction.

Article 18 Convocation et délibération

- ¹ Le comité est convoqué quinze jours à l'avance sur ordre du président chaque fois que celui-ci le juge nécessaire ou à la demande de deux membres. L'inobservation de cette formalité rend la convocation annulable.
- ² Les décisions sont prises à la majorité ; en cas d'égalité, le président départage.
- ³ Les décisions sont prises à main levée à moins qu'un membre ne demande le bulletin secret.

Article 19 Attributions

Le comité exerce les attributions qui lui sont déferées par les statuts ainsi que celles qui ne sont pas déferées à un autre organe. Le comité exerce notamment les attributions suivantes :

- a) il dirige et administre l'Association ; il surveille le fonctionnement administratif et technique de l'Association ;
- b) il représente l'Association envers les tiers ;
- c) il prépare les objets à soumettre à l'assemblée des délégués et exécute les décisions de celle-ci ;
- d) il engage le secrétaire et le caissier. Le secrétaire est également le secrétaire de l'assemblée des délégués. Ils sont, en principe, issus des administrations communales ;
- e) il nomme le fontainier et ses remplaçants ;
- f) il est responsable de l'établissement de l'autocontrôle et de son application ;
- g) il adjuge les mandats, travaux et fournitures ;
- h) en matière financière, le comité de direction exerce les compétences attribuées au Conseil communal selon la législation sur les finances communales et selon la réglementation sur les finances de l'association.
- i) il veille à la bonne exploitation du réseau de l'Association.
- j) il fait la mise à jour des clés de répartition (cf. art. 33)

Article 20 Représentation

L'Association est engagée par la signature collective à deux, du président et de la secrétaire et en cas d'absence du vice-président et du caissier.

V. COMMISSION FINANCIERE ET REVISION DES COMPTES

Article 21 Commission financière

- ¹ La commission financière est composée de trois membres.
- ² Elle exerce les attributions qui lui sont fixées par la législation sur les finances.

Article 22 Organe de révision

- ¹ L'organe de révision est élu par l'assemblée des délégués, sur proposition de la commission financière.
- ² Il vérifie si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux règles de la législation sur les finances communales.
- ³ Le comité de direction lui fournit tous les documents et renseignements nécessaires à l'exercice de sa mission.

VI. FINANCES

A. Généralités

Article 23 Principes

¹ Le budget et les comptes de l'Association sont établis et tenus selon les dispositions de la législation fribourgeoise sur les finances communales.

² Le budget et les comptes sont établis par année civile.

Article 24 Ressources

Les ressources de l'Association sont :

- a) les participations des pouvoirs publics ;
- b) les participations des communes membres aux frais d'investissement ;
- c) les recettes des ventes d'eau aux communes membres et à des tiers ;
- d) les droits d'admission versés par de nouvelles communes membres ;
- e) les participations des communes membres aux frais d'exploitation fixes et variables ;
- f) l'emprunt et le compte de trésorerie ;
- g) les legs éventuels.

B. Investissements

Article 25 Limite d'endettement

La limite d'emprunt pour les investissements est de 2,0 millions de francs.

Article 26 Répartition des dépenses d'investissement

¹ La part de chaque commune aux dépenses d'investissement est fixée au prorata de la population résidente.

² La mise à jour de la clé se fait selon l'article 33 des présents statuts.

C. Exploitation

Article 27 Répartition des charges de résultats

L'ensemble des charges de résultats fixes et variables sont répartis à raison de :

30 % au prorata de la population résidente de l'ensemble des communes membres

70 % au prorata du volume d'eau consommée par les communes membres

Article 28 Prix de l'eau aux communes non membres

Le prix de l'eau aux communes non membres est un prix commercial dont les modalités sont fixées par le comité.

D. Dispositions communes

Article 29 La limite du compte de trésorerie

La limite du compte de trésorerie est fixée à fr. 500'000.- .

Article 30 Facturation

Les charges de résultats sont facturées par acomptes semestriels ; un décompte final est établi lors du bouclage comptable, à la fin de chaque année civile.

Article 31 Intérêt moratoire

Toutes les sommes dues à l'Association portent à l'échéance un intérêt moratoire égal ou arrondi au pour-cent supérieur pratiqué par l'établissement bancaire détenteur du compte de trésorerie.

Article 32 Initiative et référendum

- ¹ Les droits d'initiative et de référendum sont exercés conformément à la LCo et selon les alinéas 2 à 5 du présent article.
- ² Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à 500'000.- francs sont soumises au référendum facultatif.
- ³ Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à 1'000'000.- francs sont soumises au référendum obligatoire.
- ⁴ C'est le montant net de la dépense qui fait foi, après déduction des subventions et participations de tiers.
- ⁵ En cas de dépenses renouvelables, les tranches annuelles sont additionnées. Si le nombre d'années durant lesquelles la dépense interviendra ne peut pas être déterminé, il est compté dix fois la dépense annuelle.

Article 33 Mise à jour des clés de répartition

La répartition des frais selon les articles 26 et 27 devrait être mise à jour au moins tous les 5 ans, ou à la demande d'une commune membre motivée par un changement important sur son territoire.

VII. DISPOSITIONS FINALES**Article 34 Sortie**

- ¹ Un membre peut sortir de l'Association au plus tôt vingt ans après son admission moyennant un délai d'avertissement de trois ans au moins, donné pour la fin d'une législature.
- ² Le membre sortant doit payer sa part au passif de l'Association conformément à la clé de répartition prévue à l'article 26.
- ³ Le membre sortant perd tous droits aux avoirs de l'Association.

Article 35 Dissolution

- ¹ L'Association ne peut être dissoute que par décision des trois quarts des délégués ainsi que l'approbation par les législatifs communaux. En cas de dissolution, préférence devra être donnée à toute solution permettant de poursuivre les buts de l'Association.
- ² Le capital ou la dette éventuels résultant de la liquidation des biens de l'Association seront répartis conformément à la clé de répartition prévue à l'article 26.

Article 36 Abrogation

Les statuts approuvés par le Conseil d'Etat le 31 mars 2008 sont abrogés.

Article 37 Entrée en vigueur

Les présents statuts entrent en vigueur après leur adoption par l'assemblée des délégués et les communes membres, ainsi que leur approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Adoptés en assemblée des délégués du GAGN du 11 mars 2021.

Ces statuts sont soumis à l'approbation des assemblées communales de Châtonnaye, Torny et Villaz.

ACTIVITES DU CONSEIL COMMUNAL

Du 1er janvier au 31 mars 2021, le Conseil communal de Châtonnaye :

JANVIER

A participé à l'assemblée de l'Endiguement de la Broye, de la RGV et de l'AsCoGlâne.

A mis en place une aide pour les inscriptions à la vaccination COVID-19.

A octroyé un soutien financier lié au COVID-19 à l'Auberge communale.

A renouvelé l'abonnement des cartes journalières CFF.

FEVRIER

A approuvé le nouveau moyen de communication Klapp pour les écoles primaires.

A pris note de la mise à jour de la mensuration officielle dans notre commune.

A mis en place le compacteur à déchets encombrants.

MARS

A pris note des résultats des élections communales avec 7 élu(e)s.

A participé à l'assemblée du CSPI Glâne et du GAGN.

A pris note que les travaux de rénovation de la route cantonale débiteront en avril.

A fait exécuter des réparations à la buvette du FC, au stand de tir, aux douches de la salle de gym, aux stores de Nucalis et à l'école des garçons.

A engagé Mme Sandrine Goumaz comme préposée au contrôle des habitants, dès le 01.06.

A pris note de la démission de Mme Dora do Nascimento du poste de gardienne de la cabane forestière et la remercie pour son dévouement.

A offert les loyers de janvier, février et mars du restaurant et réétudiera la situation au fur et à mesure des mesures COVID.

PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRES PAR LE CANTON

11.01.21	Permis délivré à M. Alain Cornamusaz pour l'installation d'un abri-tunnel sur l'art. 486.
29.03.21	Permis délivré à M. Laurent Perriard et Mme Mary-Laure Roulin pour la rénovation d'une ferme, sur l'art. 261.

PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRES PAR LA COMMUNE

22.01.21	Permis délivré à M. Daniel Lagos et Mme Nathalie Pochon pour la création d'une ouverture sur un garage, sur l'art. 253.
22.03.21	Permis délivré à M. Denis Rapin pour l'installation d'un abri de terrasse télescopique sur l'art. 31.

AVIS D'ENQUÊTE

Le Conseil communal de Châtonnaye annonce la mise à l'enquête publique

du 9 avril au 9 mai 2021

de l'objet suivant :

Mise à l'enquête publique du PAD Pré-Terrapon concernant les articles RF Châtonnaye N^{os} 53, 54, 55, 56, 57, 525, 541, 542 et 543.

Le dossier complet est à disposition au bureau communal et à la Préfecture de la Glâne durant les heures d'ouverture.

Dans ce délai, tout intéressé peut formuler des observations et propositions et faire opposition par envoi d'un mémoire motivé au secrétariat communal ou à la Préfecture de la Glâne.

* * * * *

Le Conseil communal met au concours les postes de

Gestionnaire de location de la cabane forestière

ainsi que

Gestionnaire de location de la salle de gym

Entrée en fonction : le 1^{er} juillet 2021

Ces deux postes consistent à gérer les locations des deux bâtiments. Ils requièrent de la disponibilité les fins de semaine.

Les deux postes peuvent être cumulés.

Renseignements complémentaires : M. Eric Demierre : 079/469.67.16

Offres de service à adresser :

Par courriel : eric.demierre@chatonnaye.ch

Ou par courrier : Administration communale,
Case postale 3
1553 Châtonnaye



RESEAU D'EAU

Information sur la qualité de l'eau du réseau

Conformément à l'art. 275 d de l'ODAI (Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires) en vigueur depuis le 1er mai 2002, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée.

Résultats des prélèvements du XXXXXX effectués aux captages de Macconnens avant et après traitement UV, à la source de Bolossa avant et après traitement UV, aux fromagerie de Châtonnaye et de Villarimboud :

Qualité microbiologique et chimique :

Tous les échantillons répondent aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

Dureté totale :

La dureté totale de l'eau se situe à °fH $36,4 \pm 1.4$. Cette dureté est fonction de la nature chimique du sous-sol.

Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate est de 31 mg/l ± 1 (tolérance à 40 mg/l).

Provenance de l'eau :

100 % eau de source.

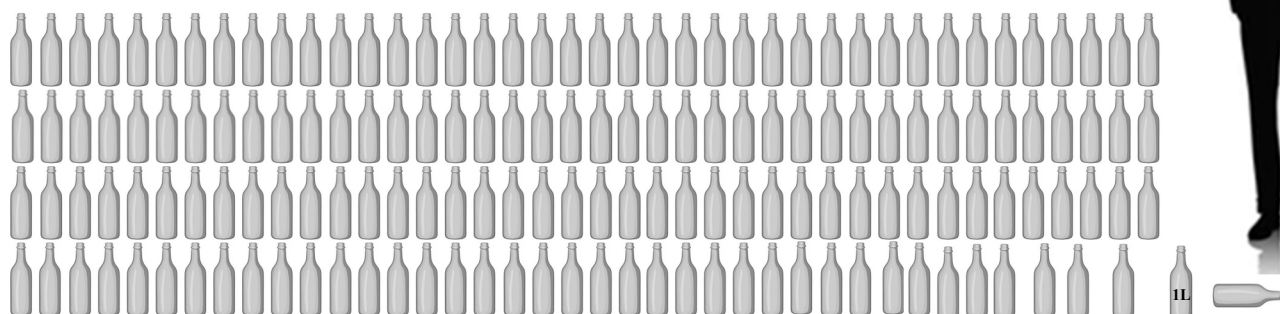
Traitement de l'eau :

L'eau provenant des sources de Macconnens et de Bolossa sur la commune de Villarimboud subit un traitement aux UV.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès de l'administration communale à la Route de Romont 8, par téléphone au 026/658.12.37 ou à commune@chatonnaye.ch

Le Conseil communal

En Suisse, le ménage type est composé de deux ou trois personnes qui consomment chacune **environ 160 litres d'eau potable par jour.**



Bibliothèque « Aux 1001 livres »

Route de Romont 4, Châtonnaye

La bibliothèque est ouverte à toute la population des communes de Châtonnaye, Torny et environs, adultes et enfants.

Horaires

Mardi: 18h00 – 19h30

Mercredi: 13h00 – 14h00

Samedi: 09h30 – 11h00

Horaire spécial lors des vacances scolaires à consulter sur la porte d'entrée et sur les sites internet des communes

Prix abonnement :

Enfant	Fr. 5.—
Etudiant/e – Apprenti/e	Fr. 5.—
Adulte	Fr. 15.—
Famille (Parents + enfants)	Fr. 25.—

L'abonnement est valable un an.



Au plaisir de vous rencontrer !

* * * * *

Avis de recherche

Vous aimez pousser la chansonnette ? Sous la douche ou en voiture ?
Vous aimez chanter ? Vous n'avez jamais osé faire partie d'un chœur ?

Vous avez une voix de Ténor ou de Basse ?

Vous êtes la personne que nous recherchons pour compléter nos registres
Hommes.

Le Chœur Mixte Ste-Anne et St-Nicolas anime les messes (chants religieux
en français et en latin), à raison d'un ou deux dimanches par mois.

Mais pas que...

Nous chantons également des chants profanes, un peu de variété et nous
avons pour objectif d'organiser et de mener à terme un concert-spectacle
sur 5 jours en 2021 ou 2022.

Nous répétons le mardi soir, de 20h00 à 22h00, une année à Châtonnaye
et une année à Torny-le-Grand.

Nous sommes une sympathique équipe, de 43 à 78 ans, et nous avons en
commun le plaisir de chanter.

Intéressés ?

Venez nous rejoindre le temps d'une répétition!

Contactez Chantal Trimaille, Présidente, 078 670 2709

Nous nous réjouissons de vous rencontrer !





Société de tir Châtonnaye

Reflét 2020

Malgré les restrictions et contraintes, notre société a effectué les tirs fédéraux et quelques entraînements dans notre stand. Le tir en campagne 2020 a été organisé à Middel, ceci entre nos deux sociétés, en toute simplicité, Covid oblige. J'aimerais remercier les tireurs qui se sont déplacés.

Tir Obligatoire

32 tireurs et tireuses et 7 astreints au tir obligatoire.

Tir en Campagne

Notre société a été représentée par 39 tireurs et tireuses dont 7 ados, 4 jeunes tireurs, 19 élites, 7 dames, 2 vétérans.

Ados :	1 ^{er}	Schneider Joël	59 pts
Juniors :	1 ^{er}	Bongard Thomas	63 Pts
Vétérans :	1 ^{er}	Plancherel Joëlle	68 Pts
Séniors- Vétérans :	6 ^{ème}	Jaquier Jean-Pierre	62 pts
Dames :	1 ^{er}	Plancherel Joëlle	68 pts
Elites :	2 ^{ème}	Gillard Daniel	67 pts
Autorités :	2 ^{ème}	Python Joël	57 pts
Classement final :	1 ^{er}	Plancherel Joëlle	68 pts

Remerciements à notre Syndic et 3 Conseillers qui se sont déplacés pour le tir en campagne.

ROI DU TIR 2019 Plancherel Joëlle 235 pts

La préparation du tir en campagne « Covid » 2021 bat son plein, avec la vente de vins et tombolas. Si intéressé appeler le 079/6635118... Merci d'avance.

Dates importantes :

Tir Obligatoire stand de Châtonnaye : 7 mai 2021 et 20 août 2021

Tir en Campagne stand de Châtonnaye : 25, 26, 27, 28 et 29 mai 2021

La société de tir vous remercie de votre soutien tout au long de cette année spéciale.

58 ASSOCIATIONS SE MOBILISENT

MANIFESTE POUR LA DIGNITÉ

dans le canton de **Fribourg**

**La crise sanitaire aggrave fortement
la situation des plus démunis-es.**

Elle nous atteint dans notre dignité.

Aujourd'hui

La précarité existe dans le canton de Fribourg
La pauvreté et **le surendettement** s'accroissent
Les moyens d'aider manquent aux organisations

Nous avons

Peur que demain ressemble à aujourd'hui
Honte du manque de solutions que nous pouvons apporter
de la **Colère** d'être dans une société si riche et pourtant si injuste
de la **Tristesse** pour les personnes qui vivent ces difficultés

Nous sommes uni-es pour demander

Plus de dialogue entre citoyen-nés, organisations et politiques
Des solutions qui assurent une vie digne
Une prise de responsabilité partagée

Nous partageons

La même école ; **chaque enfant doit avoir le ventre plein pour y aller**
Le même trottoir ; **personne ne doit dormir dans la rue**
La même économie ; **chacun-e doit se sentir en sécurité financière**
La même place publique ; **nous sommes citoyen-nés ensemble**

La situation doit changer
UNE SOCIÉTÉ DIGNE EST POSSIBLE

1Toit&toit | AdO | AFAAP | AFASC | ATD Quart Monde | Au Cœur des Mamans | Autisme Fribourg | Banc Public | Association Café du Cœur à Fribourg | Caritas Fribourg
CCSI Fribourg | Droit de rester-Fribourg | Église catholique du canton de Fribourg | Emmaüs Fribourg | Ensemble | Équip'Apparts | espacefemmes-frauenraum
FOPIS | Formation Conseil | Freegan | Fri-Santé | Griséliadis | INFRI | Insertion Fribourg | JeunesParents | La Red | La Tuile | Le Radeau | Le Tremplin
Les St-Bernard du Cœur | Les Traversées | Lire et Écrire Fribourg | LISANGA | LivrEchange | Office familial Fribourg | OSEO Fribourg | Osons l'accueil | ouverTür
ParMi Fribourg | Passerelles | Point d'Ancre | Point Rencontre Fribourg | Poya solidaire | Pro Familia Fribourg | Pro Junior Fribourg | Pro Senectute Fribourg
RécupeR-Action | REPER | Réseau Bénévolat | RESPIRE | ritec | Secours d'hiver du canton de Fribourg | Solidarité femmes fribourg
Solidarité sans frontières | SOS futures mamans | Syna | Table Suisse | Trait d'union



Scanne
moi !

Envie d'agir ? De nous soutenir ?
De signer la pétition ?

www.dignite-fribourg.ch
contact@dignite-fribourg.ch

MANIFESTE
pour
LA DIGNITÉ
dans le canton de
FRIBOURG



Châtonnaye

Rapport de mesures du radar pédagogique

RADAR

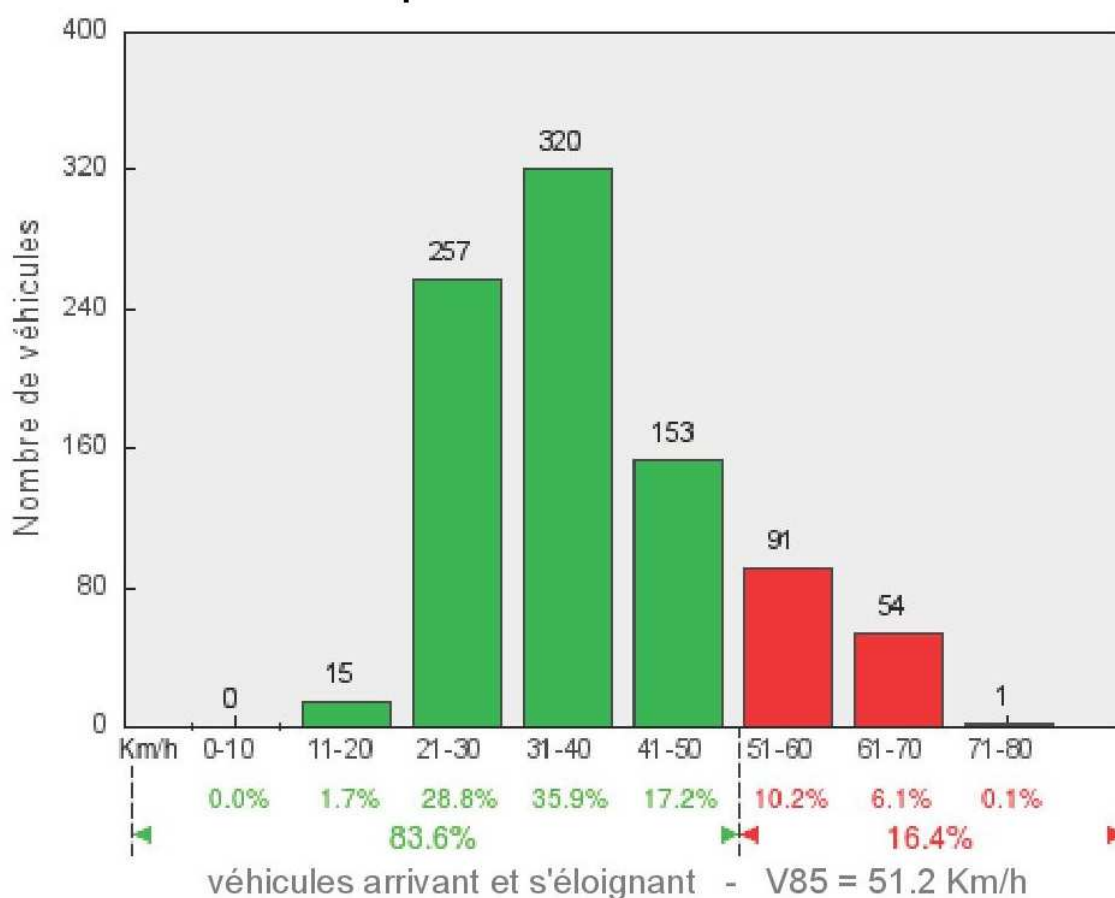
no

006

ZONE : 50 km/h



Impasse des Roches



Graphique de répartition des vitesses